
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - *Propriétaire et rédacteur-en-chef*



L'HONORABLE BOUCHER DE LA BRUÈRE

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Conférence d'Halifax

L'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, a fait, au mois d'août dernier, sur invitation, une conférence à la convention des membres de la Société d'éducation du Dominion tenue à Halifax, sur le régime des écoles catholiques de la province de Québec.

Nous publions aujourd'hui la version française de cette conférence prononcée en anglais en séance publique de la convention.

LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Conférence d'Halifax

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Peu de sujets offrent une étude plus instructive et des pages plus palpitantes d'intérêt que l'histoire des travaux des hardis colons qui, les premiers, se fixèrent sur les rives du Saint-Laurent.

Quoique découverte en 1534 par Jacques Cartier, la Nouvelle-France ne commença à se coloniser qu'au début du 17^e siècle. Aussitôt que les bases d'un établissement permanent furent jetées à Québec par Champlain, les administrateurs de la colonie, avec la sanction du gouvernement royal de France, s'efforcèrent de promouvoir la civilisation des sauvages, le défrichement des terres et le développement intellectuel du pays.

Les annales de l'instruction publique en la province de Québec peuvent se diviser en deux grandes époques : le régime français s'étendant de la fondation de Québec à la cession du pays à l'Angleterre, et le régime anglais depuis le traité de Paris à nos jours.

Au point de vue de l'instruction publique, le régime français n'est pas sans intérêt pour l'homme d'étude, car, dans ces temps reculés, alors que la civilisation était aux prises avec la barbarie, les efforts et les sacrifices qui furent faits pour doter de maisons d'éducation les villes naissantes de Québec et de Montréal sont propres à exciter une grande admiration. Il peut même flatter notre orgueil de canadien de dire que le premier collège classique fondé en Amérique le fut à Québec en 1636, un an avant que la législature du Massachusetts décidât d'en établir un à Harvard.

Cependant quelque intéressante que serait l'histoire complète de l'instruction publique en Canada, mon intention, messieurs, ce soir, est de ne vous parler que du système actuel des écoles catholiques de la province de Québec, et, afin de ne point fatiguer votre attention, j'aurai à m'exprimer dans une forme aussi concise que possible.—En restreignant ainsi mes remarques, je crois mieux atteindre le but pratique de cette convention.

Je solliciterai à l'avance votre indulgence, puisque j'aurai à m'exprimer dans une langue qui n'est point ma langue maternelle.

Le caractère distinctif de notre loi est la grande liberté laissée aux diverses dénominations religieuses de régir leurs écoles conformément aux vœux des parents, de manière à ce que les catholiques, dans les municipalités où ils sont en majorité, ne puissent empiéter sur les droits des protestants, et *vice versa*. Sous ce rapport notre système peut être considéré comme le plus apte à maintenir la paix religieuse dans le pays.

Il ne faut pas oublier qu'il n'existe qu'une seule loi scolaire pour la province, et que toutes les écoles, les protestantes aussi bien que les catholiques, sont organisées d'après cette loi. Je ne fais pas cette remarque pour vous, messieurs, mais pour l'information de personnes qui n'ayant pas étudié spécialement l'organisation de nos écoles, sont sous l'étrange impression que la loi scolaire n'est pas la même pour tous dans la province de Québec.

LE CONSEIL

A la tête de notre système d'éducation se trouve le Conseil de l'Instruction publique composé de membres catholiques romains et de membres protestants. Ces membres sont les évêques catholiques des divers diocèses de la province, un nombre de laïcs catholiques égal au nombre des évêques, et un nombre de membres protestants égal à celui des membres laïcs catholiques.

Le Conseil est divisé en deux comités, l'un formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants. Ce Conseil fut d'abord établi en 1859 et se composait de onze catholiques et de quatre protestants. Il subsista jusqu'en 1875, alors que le gouvernement de Boucherville en modifia la constitution en le divisant en deux comités autonomes, l'un catholique, l'autre protestant. On en agit ainsi afin d'éviter entre les dénominations religieuses toute friction susceptible de créer des sentiments de méfiance et afin de donner à la minorité protestante la plus grande somme de liberté possible dans la régie de ses écoles. De la part de l'honorable M. de Boucherville, ce fut l'acte d'un homme d'état éclairé et droit, et, sous l'opération de cette loi comme avant son adoption, la minorité religieuse a été traitée avec déférence et justice ; il n'est venu à la pensée d'aucun gouvernement de la molester ou d'empiéter sur les privilèges que la constitution lui garantit. Cette loi est un acte de tolérance religieuse dont la province de Québec est justement fière.

Chaque comité, catholique et protestant, a ses sessions distinctes dont il fixe l'époque et le nombre, nomme son président et son secrétaire et détermine son quorum.

Tout ce qui, dans les attributions du Conseil de l'Instruction publique, concerne spécialement les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique, de même que tout ce qui concerne particulièrement l'instruction publique des protestants est de la juridiction exclusive des protestants.

Les deux comités ont adopté des règlements qui sont pour bien dire identiques. Ces règlements concernent la classification des écoles, les programmes d'études qu'on y doit enseigner, la régie des écoles normales, l'examen des candidats à la charge d'inspecteur, les brevets de capacité, la construction des maisons d'écoles, le mobilier scolaire, le choix des livres de classes, etc.

LE SURINTENDANT

Il existe un Surintendant de l'Instruction publique nommé par le lieutenant gouverneur en conseil. Il fait partie du Conseil de l'Instruction publique et en est le président de droit. Il est aussi membre de chacun des deux comités, mais il n'a droit de vote que dans le comité de la religion à laquelle il appartient.

Le Surintendant a la direction du département de l'Instruction publique et, dans l'exercice de ces attributions, il doit se conformer aux instructions qui lui sont données par le Conseil ou par les comités catholiques ou protestants, selon le cas.

Chaque année, ce haut fonctionnaire prépare un état détaillé des sommes requises pour l'Instruction publique, qu'il soumet au gouvernement, et présente à la législature

un rapport circonstancié sur l'état de l'éducation dans la province et sur l'emploi des subventions accordées aux écoles primaires et aux maisons d'éducation supérieure. Il publie aussi les statistiques et les renseignements qu'il recueille sur toutes les maisons enseignantes et sur le mouvement intellectuel en général.

LES ÉCOLES

Les écoles publiques comprennent les écoles élémentaires, les écoles modèles et les académies. Parmi ces écoles, il y a celles "sous contrôle", c'est-à-dire celles où les professeurs sont engagés par les Commissaires ou les syndics d'écoles et payés par eux, et les écoles "subventionnées" qui, n'étant point sous contrôle, reçoivent une subvention du gouvernement ou des Commissions scolaires.

Afin de donner au régime des écoles plus d'unité et de force au sein de la population, la législature a pris pour base l'organisation paroissiale, complétant par là la paroisse au triple point de vue canonique, scolaire et municipal. Par conséquent, chaque paroisse possède, en règle générale, sa municipalité scolaire qui, par la loi, doit contenir une ou plusieurs écoles régies soit par des Commissaires, soit par des syndics dans les municipalités où des écoles dissidentes sont établies.

Les municipalités scolaires sont érigées à la demande des intéressés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Les Commissaires et les Syndics forment dans chaque municipalité une corporation, et tout pouvoir conféré ou toute obligation imposée aux Commissaires d'écoles s'appliquent également aux Syndics des écoles dissidentes.

Les Commissaires d'écoles sont au nombre de cinq et les syndics d'écoles dissidentes au nombre de trois. Ils sont élus pour trois ans par les propriétaires de biens-fonds inscrits au rôle d'évaluation municipale. Les formalités prescrites pour l'élection sont les mêmes ou à peu près que celles employées pour l'élection des conseillers municipaux.

Tout contribuable habile à voter en vertu des lois scolaires est éligible à la charge de Commissaire ou de syndic d'école, de même que tout curé catholique romain ou tout ministre du culte d'une autre croyance religieuse desservant une municipalité scolaire.

Une élection de commissaires ou de syndics peut être contestée devant les tribunaux, quand elle a été remportée par violence, corruption et fraude.

Dans les municipalités où il n'y a pas eu d'élection de commissaires ou de syndics au temps fixé par la loi, le lieutenant-gouverneur doit, sur la recommandation du Surintendant, en nommer d'office.

Les devoirs des commissaires et des syndics sont très étendus et très importants. Il leur appartient de nommer et d'engager des instituteurs et des institutrices ayant les qualités requises par la loi; de résilier leur engagement s'il y a cause; de prendre les mesures nécessaires pour que le cours d'études adopté par les comités catholique ou protestant, selon le cas, soit suivi dans chaque école; d'établir des règles générales pour la régie des écoles; de fixer l'époque de l'examen annuel; de suivre, quant aux comptes et registres, tenus par leur secrétaire-trésorier, les instructions qui leur sont données par le Surintendant; de régler les différends entre les parents ou les enfants et les instituteurs; d'exiger qu'on ne se serve dans les écoles que de livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique ou par l'un ou l'autre de ses comités.—Toutefois, le curé catholique romain a le droit exclusif de faire le choix des livres d'écoles qui ont rapport à la religion et la morale, pour l'usage des enfants des écoles de sa croyance religieuse, et le comité protestant possède les mêmes pouvoirs en ce qui concerne les livres protestants.

Il est également dans les attributions des Commissaires et des syndics de bâtir, réparer et renouveler les maisons d'écoles de leur municipalité, d'en louer au besoin, d'entretenir ou de renouveler le mobilier scolaire et d'imposer des taxes pour le maintien des écoles sous leur contrôle. Ils peuvent diviser la municipalité en plusieurs arrondissements d'écoles, changer les limites de ces arrondissements, établir des écoles de filles séparées des garçons. Il leur incombe aussi de faire faire un recensement annuel des enfants de leur municipalité, indiquant l'âge des enfants et ceux qui assistent à l'école, et ils font rapport au Surintendant deux fois l'an. Toutes les décisions des Commissaires sont entrées au livre de leurs délibérations et, dans certains cas spécifiés par la loi, les contribuables qui se prétendent lésés par ces décisions peuvent en appeler au Surintendant. Celui-ci alors assigne Commissaires et appelants à comparaître devant lui pour procéder à la preuve et entendre les parties, ou il délègue ses pouvoirs à un inspecteur d'écoles ou à une autre personne de son choix qui agit en son nom et lui fait rapport. La sentence que rend le Surintendant est finale, mais la loi lui permet de la révoquer ou de la modifier, suivant les circonstances ou les changements qui peuvent s'opérer avec le temps. Les principales causes d'appel au Surintendant concernent le choix des emplacements d'écoles, les changements de limites des arrondissements scolaires, la construction et la réparation des maisons d'écoles.

INSPECTION DES ÉCOLES

Les inspecteurs d'écoles catholiques sont nommés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Les devoirs de ces inspecteurs sont d'examiner les institutions et de visiter les écoles des municipalités scolaires placées sous leur contrôle, d'examiner les comptes des Secrétaires-Trésoriers et de constater si la loi et les règlements scolaires sont observés.

Nul ne peut être inspecteur avant l'âge de 25 ans, à moins d'avoir un brevet de capacité, d'avoir enseigné pendant cinq ans et avoir subi avec succès un examen sur ses aptitudes à remplir la charge. Les inspecteurs sont obligés de faire au Surintendant des rapports détaillés et précis sur les écoles qu'ils visitent. A l'automne, ils réunissent, au lieu le plus central de la municipalité scolaire, les instituteurs et les institutrices de la paroisse et, pendant deux jours, ils leur donnent des conférences sur la pédagogie. Au printemps, l'Inspecteur fait sa visite annuelle aux diverses écoles de son district d'inspection, examine les élèves sur les différentes matières du programme d'étude et s'enquiert des méthodes d'enseignement suivies par les titulaires des écoles.

BUREAU D'EXAMINATEURS

Il existe un bureau d'Examineurs central pour l'examen des candidats à l'enseignement. Ce bureau donne des brevets de capacité valables pour les écoles élémentaires, modèles et académiques. Il est composé de dix membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil, sur la recommandation du comité catholique.

L'examen des candidats au brevet de capacité a lieu en juillet de chaque année, aux endroits que le bureau central désigne. Les membres de ce bureau ont pour fonctions de préparer les questions d'examen sur les différents sujets du programme d'étude, de nommer des examinateurs délégués chargés de surveiller l'examen aux endroits où il a lieu et lui faire parvenir les questions qui sont posées aux aspirants.

Ces réponses ainsi envoyées sont examinées et corrigées par le bureau central qui

accorde des brevets de capacité à ceux qui les méritent. Le bureau central a seul, avec les Ecoles normales, le droit d'accorder des diplômes aux instituteurs et aux institutrices.

DES ÉCOLES DISSIDENTES

Les lois de l'Instruction publique dans la province de Québec sont éminemment favorables à la protection de la minorité et sont le garant le plus efficace du maintien et de l'harmonie entre les citoyens de croyances religieuses différentes. Les clauses de la loi qui se rapportent aux écoles dissidentes en sont la preuve la plus évidente. Le principe bienfaisant qui sert de base à cette législation consiste en ce que, dans toute municipalité scolaire, un nombre quelconque de propriétaires, locataires ou occupants professant une croyance religieuse différente de celle de la majorité des contribuables de la municipalité peuvent signifier par écrit, au président des Commissaires d'école, un avis par lequel ils lui font part de leur intention de se soustraire au contrôle de sa commission scolaire, afin de former une corporation séparée sous l'administration de syndics d'écoles.

Ainsi, dans une municipalité scolaire si les catholiques sont en majorité, les protestants, au moyen d'un simple avis, peuvent se déclarer dissidents et former une corporation distincte. Si, dans une autre municipalité, ce sont les protestants qui forment la majorité, les catholiques peuvent de la même manière se déclarer dissidents, et par conséquent, qu'il s'agisse d'une minorité protestante ou d'une minorité catholique, cette minorité peut, si elle le désire, avoir ses écoles.

L'avis de dissidence est fait en triplicata, doit être signifié à qui de droit avant le premier de mai, et la dissidence prend effet le premier juillet qui suit la date de la signification.

Quand, dans une municipalité, les contribuables appartenant à la dénomination religieuse des dissidents deviennent en majorité, ils peuvent se constituer en corporation de commissaire en adoptant les mêmes formalités que pour la dissidence. Alors l'ancienne majorité devenue minorité peut à son tour se déclarer immédiatement dissidente, puis élire ses syndics suivant le mode ordinaire.

Les dissidents ne sont pas assujettis à aucune taxe scolaire imposée par les Commissaires, sauf pour les dettes encourues avant la dissidence. Les taxes des catholiques servent au soutien des écoles catholiques et les taxes des protestants au soutien des écoles protestantes.

Tout contribuable professant une religion autre que celle de la majorité des habitants d'une municipalité peut devenir dissident, et tout dissident peut, de la même manière, déclarer son intention de cesser de l'être.

Chaque fois que dans un arrondissement les enfants des dissidents ne sont pas assez nombreux pour former une école, ceux-ci peuvent en fréquenter une de leur croyance religieuse située dans un autre arrondissement de leur municipalité.

La loi permet également à tout chef de famille appartenant à la minorité religieuse de la municipalité où il réside et dans laquelle il n'y a pas d'école dissidente, de déclarer par écrit son intention de contribuer au soutien d'une école située dans une municipalité voisine, pourvu que ses enfants fréquentent cette école.

ÉCOLES NORMALES

La fondation des écoles normales appartient au lieutenant-gouverneur en conseil. Le cours d'étude des écoles normales catholiques a pour but principal la pédagogie.

Chez les catholiques, il embrasse comme complément, entre autre matières, l'instruction religieuse, la lecture raisonnée, l'élocution, la grammaire française et la grammaire anglaise, la composition littéraire, les éléments de la philosophie intellectuelle et morale, l'histoire universelle, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, les éléments de la géométrie, du mesurage, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle et de l'agriculture, le dessin, la musique, l'exercice militaire, etc.

Les brevets sont de trois espèces, pour académie, pour école modèle et pour école élémentaire. Des bourses sont accordées aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices. Il existe une école modèle de garçons et une école modèle de filles pour chaque école, où les élèves de l'école normale enseignent à tour de rôle, sous la direction des professeurs et sous la surveillance du Principal.

PROGRAMMES

Il existe deux programmes approuvés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'un concernant les examens des candidats catholiques au brevet d'instituteur et l'autre concernant le cours d'étude à l'usage des différentes catégories des écoles publiques.

Les programmes ont été bien élaborés et sont calqués sur ceux en usage en France et ailleurs.

L'enseignement de la religion tient le premier rang parmi les matières du programme et se donne dans toutes les écoles. Le groupement des matières d'examen pour les trois degrés de brevet est indiqué au programme qui sert à guider les examinateurs et les candidats.

L'examen pour l'obtention du brevet d'école élémentaire porte sur la lecture, la grammaire, la dictée, l'écriture, l'art épistolaire, la composition, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, la géographie, l'arithmétique, le calcul mental, la comptabilité, la pédagogie, l'agriculture, les lois scolaires, l'hygiène, les bienséances et le dessin.

L'examen pour le brevet d'école modèle, outre les matières sus-mentionnées, porte sur la littérature, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'algèbre et la géométrie. L'examen pour le brevet d'académie renferme les matières exigées pour les deux autres brevets, plus le latin (facultatif), l'histoire des Etats-Unis, l'histoire générale, la cosmographie, la trigonométrie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et la philosophie.

Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit subir un examen en français et en anglais pour la lecture, la grammaire, la dictée, la littérature et la composition. Il doit en outre traduire du français en anglais et *vice versa*.

Le programme d'études pour les écoles est reparté sur huit années de cours. Les quatre premières années comprennent le cours élémentaire, la cinquième et la sixième année le cours modèle et les deux dernières années le cours académique.

Les matières du cours élémentaire sont l'instruction morale et religieuse, l'étude de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, les mathématiques, la géographie, l'histoire, le dessin et les connaissances usuelles.

Le cours modèle renferme la continuation des matières commencées au cours élémentaire, la lecture latine, la lecture expressive, les exercices de mémoire, la tenue des livres, la correspondance commerciale, la cartographie, les leçons de choses, et le cours académique se complète par l'étude de l'histoire de l'Eglise catholique, de la littérature, des histoires de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, de l'économie sociale (pour garçons) et de l'économie domestique (pour filles), tricot, couture, broderie.

Des notes pédagogiques accompagnent ces programmes et servent à donner au texte les développements nécessaires.

CONCLUSION

Tel est dans ses grandes lignes, mesdames et messieurs, le régime scolaire catholique de la province de Québec.

Ce régime n'a commencé à se développer avec de réels succès que sous l'empire de la loi d'éducation adoptée en 1846. Après l'union des deux Canadas, le gouvernement nomma le Dr J.-B. Meilleur surintendant de l'éducation. Cet homme zélé mit dans l'accomplissement de ses difficiles fonctions toute son âme et tout son patriotisme. Dès le début, il eut à surmonter obstacles sur obstacles, mais il reçut l'appui du clergé et de la masse des hommes instruits. Des municipalités scolaires furent érigées, des écoles s'établirent en beaucoup d'endroits et les bons exemples portèrent leurs fruits. Lorsqu'en 1854 M. Meilleur résigna ses fonctions après 13 ans d'un travail opiniâtre, des progrès sérieux avaient été réalisés, le nombre des institutions scolaires de tout genre s'élevait à 2,705 et celui de leurs élèves à 119,737.

L'Honorable M. P.-J.-O. Chauveau remplaça le vénérable Dr Meilleur. Son talent littéraire brillant, ses heureuses dispositions, eurent une influence marquée sur l'esprit de la population. S'inspirant des recommandations faites par le comité de l'Assemblée législative de 1853, dont l'honorable M. L. V. Sicotte était le président, il perfectionna davantage notre système scolaire. Au nombre des réformes nous signalerons la fondation des écoles normales actuellement existantes, une meilleure rémunération des services des Inspecteurs d'écoles, la création d'un Conseil de l'Instruction publique, le choix des Inspecteurs parmi les membres du corps enseignant, la publication d'un journal de pédagogie.

En 1867, au début de la confédération, l'honorable M. Chauveau devint premier ministre de la province de Québec, mais il continua à présider le département de l'Instruction publique encore quelques années.

L'honorable M. Ouimet qui avait succédé à l'honorable M. Chauveau comme premier ministre devient à son tour, en 1875, Surintendant de l'Instruction publique, poste qu'il occupa avec succès pendant vingt ans. Durant cette période l'Instruction publique continua à progresser pour le plus grand avantage du peuple de la province.

Monsieur Ouimet résigna ses fonctions en 1895, et fut remplacée par l'auteur du présent travail. La province a lieu de se féliciter de l'expansion de l'Instruction et de la multiplication des maisons d'école depuis cinquante ans. Le clergé a contribué pour sa large part à atteindre ce résultat. Les dix-neuf collèges classiques que possède la province ont été fondés par lui et avec ses deniers. Le niveau des études dans ces maisons de haute éducation est élevé; plusieurs des professeurs qui y enseignent sont allés étudier dans les universités d'Europe, et les cours qui s'y donnent ne sont, je crois, inférieurs à aucun autre dans le Dominion. Les couvents de religieuses enseignantes, placés dans la catégorie des écoles modèles et académiques, se sont multipliés également et donnent aux jeunes filles une instruction solide. Ces institutrices, remplies de dévouement, savent inculquer à leurs élèves, non seulement la connaissance des matières du cours d'étude, mais aussi les bonnes manières et des sentiments élevés.

On s'occupe dans ces couvents de travaux manuels. En référant aux statistiques officielles, je constate que dans les académies et les écoles modèles de filles sous la direction des communautés religieuses, sur 37,377 enfants qui les ont fréquenté en

1896, 13,107 ont étudié l'économie domestique, 16,772 ont appris à tricoter et 12,704 à coudre et à broder.

L'éducation des femmes est certainement une des graves préoccupations du jour, et les pères et les mères de familles, soucieux de l'avenir de leurs filles, sont heureux de les confier aux religieuses enseignantes qui, tout en les instruisant, savent les former à la pratique des vertus chrétiennes.

Outre les communautés de femmes, nous avons les instituteurs religieux dont les maisons augmentent en nombre et en importance. Depuis quelques années ces religieux ont fondé des collèges commerciaux favorablement appréciés par les hommes d'affaires. Ces collèges sont assimilés aux académies dans les rapports du Surintendant.

Les Frères des diverses congrégations religieuses qui enseignent dans les écoles élémentaires et autres sont au nombre de	1,332
Les religieuses, au nombre de	2,513
Le chiffre des instituteurs laïcs s'élève à	729
Les institutrices laïques à	5,859

Soit un total de	10,433
------------------	--------

A l'époque de la confédération des provinces, le total des enfants qui fréquentaient les écoles de toute catégorie était de 212,839. En 1897 ce nombre s'est élevé à 307,280.

Les écoles catholiques, en y comprenant les collèges et les Universités, sont aujourd'hui au nombre de 5,848

Le pourcentage de l'assistance moyenne dans les écoles élémentaires est de 70%, et dans les écoles modèles et les académies de 83%.

Il existe au sein des familles un désir réel de faire instruire les enfants, et le progrès intellectuel, j'en ai la confiance, ne manquera point de marcher de pair avec le développement et la prospérité de la province.

PEDAGOGIE

Mesquinerie honteuse

La lecture des rapports que les inspecteurs d'écoles adressent chaque année au Surintendant nous fait connaître des détails bien intéressants. C'est pourquoi nous publierons tous ces documents dans *L'Enseignement Primaire*, afin de mettre la population au courant de ce qui se passe dans le monde de nos écoles primaires; nous donnons, dans la présente livraison, ceux de MM. Beaulieu et Bégin.

M. l'inspecteur Vien nous fait connaître un état de choses vraiment déplorable. Plusieurs municipalités n'ont pas eu honte de retrancher du traitement de l'institutrice vingt ou trente dollars, parce qu'elle avait reçu une *prime* du Surintendant, par l'entremise de l'inspecteur de son district. Nous citons M. Vien :

“Les gratifications ont semblé un bon procédé pour arriver à ce but; (conserver aux écoles les titulaires d'un mérite réel en leur donnant un traitement convenable).

C'est le cas pour quelques-uns ; mais je regrette de dire que quelques commissions scolaires sont tellement "illuminées" qu'elles ont fait le jeu de balançoires, c'est-à-dire qu'elles ont réduit le traitement en proportion de la somme probable que la gratification devra rapporter.

Cet état de choses n'est pas très encourageant, car on retranche le "certain" en prévision de "l'incertain". Ce fait est d'autant plus malheureux qu'il me semble sans remède ; et, dans ces circonstances, les gratifications ne valent rien de mieux qu'une mention honorable."

La Minerve, *La Patrie* et le *Courrier du Canada* ont flétri avec énergie la barbarie des commissaires qui se sont rendus coupables de l'abomination que signale M. Vien.

Avec *La Minerve* nous disons :

"Un tel acte de mesquinerie, de pingrerie, de ladrerie de la part de certaines commissions scolaires est incroyable ; mais il faut bien se rendre à l'évidence.

"Nous avons dans notre province certains commissaires d'école qui ont l'esprit assez étroit et le cœur assez racorni pour dépouiller une pauvre institutrice de la gratification qu'elle a su mériter par son zèle pour l'avancement de ses élèves. Ils s'estiment sans doute fort généreux, les gredins, parce qu'ils lui ont laissé sa montre et son portemonnaie.

"De telles coquinerie mériteraient d'être exposées au plein jour de la publicité et nous nous ferions un plaisir de faire de nos colonnes un pilori à l'usage de pareils sans-cœurs ; mais les pauvres victimes qui nous ont fait leurs confidences nous supplient de garder le silence.

"Pas un mot de cela, Monsieur le rédacteur, je vous en prie ; vous me feriez perdre ma place et, avec la réputation d'avoir exposé ma plainte dans les journaux, je ne trouverais plus une commission scolaire qui voulût accepter mes services."

Voilà ce que nous écrit une de ces pauvres esclaves blanches, qui vivent sous le régime de la terreur, à la merci de quelques ignorants sans conscience, assez bornés pour rendre inutile l'encouragement accordé par le gouvernement, dans l'intérêt de leurs enfants."

Afin de protéger efficacement le corps enseignant, on devrait décréter que toute municipalité qui donne MOINS de cent piastres à une institutrice munie d'un brevet pour école élémentaire, moins de cent cinquante à une institutrice munie d'un brevet pour école modèle, moins de deux cent cinquante à un instituteur muni d'un brevet pour école élémentaire et moins de trois cents à un instituteur muni d'un brevet pour école modèle, on devrait décréter, disons-nous, que telle municipalité ne recevra **aucun octroi** du gouvernement.

Le remède serait peut-être un peu violent, mais il ne dépasserait pas la profondeur du mal.

C. J. MAGNAN.

Quels moyens emploieriez-vous pour enseigner la grammaire dans les trois cours de l'école primaire ?

D'une manière générale, nous pouvons dire que cet enseignement sera surtout oral et donné selon la méthode inductive. Si nous spécialisons nos observations, voici ce que nous disons pour chaque cours :

COURS ÉLÉMENTAIRE.—Les enfants n'arrivent pas à l'école dans un état de complète ignorance ; si leur vocabulaire est restreint, leur langage incor-

rect, ils ont, cependant, un petit fonds de connaissances sur lequel nous pourrions nous appuyer et auquel nous aurons sans cesse recours. Leur vocabulaire s'augmentera naturellement par la lecture, et nous corrigerons leur langage par l'enseignement de la grammaire.

Nous disons que nous nous servirons de leurs petites connaissances pour leur en donner de nouvelles. Ce sera là, en effet, le moyen le plus pratique et le plus fructueux pour leur faire comprendre ce que c'est que le NOM ; nous leur parlerons des objets qu'ils peuvent voir, soit dans la classe, soit chez eux ; nous écrirons au tableau les mots que nous aurons trouvés, et les élèves les transcriront sur leurs cahiers ou sur leurs ardoises. Ce n'est qu'un peu plus tard que nous leur ferons comprendre qu'il y a des noms représentant des choses qu'on ne peut voir ni toucher.

Pour leur donner la notion du *nombre*, nous leur donnerons un ou plusieurs objets, nous écrirons au tableau ces mots au *singulier* et ces mots au *pluriel*, nous leur ferons remarquer l'orthographe différente de ces noms. Pour le GENRE nous nous bornerons à leur dire que les mots devant lesquels on met *la* sont *féminins*, et que ceux devant lesquels on met *le* sont *masculins*. En général, les enfants font peu de fautes de cette espèce à moins que les noms ne soient mis au pluriel.

Pour leur faire connaître l'ADJECTIF, nous nous servirons toujours des objets mis sous les yeux des enfants et nous leur en ferons remarquer la couleur, la forme, la dimension, les qualités, etc. Quant aux adjectifs exprimant des qualités morales, nous les aborderons un peu plus tard, et pour nous mieux faire comprendre de nos élèves, nous leur raconterons une histoire, dans laquelle les mots représentant ces qualités seront fréquemment employés.

Si nous voulons leur faire comprendre le VERBE, nous leur ferons exécuter des actions, comme marcher, monter, descendre, etc., nous leur apprendrons à distinguer les *trois* principaux temps, présent, passé et futur, en ajoutant un adverbe de temps à l'action, etc. *Je marche à présent ; j'ai marché hier*, etc. ; quant aux DIFFÉRENCES DE PERSONNES, nous nous servirons de nous-mêmes, d'eux-mêmes pour leur faire comprendre la différence qu'il y a entre la personne qui parle, celle à qui l'on parle, et celle de qui l'on parle : *Je parle à Marie.—Marie me parle.—Elle me parle de Marie.*

Quels exercices d'application donnera-t-on aux enfants du cours élémentaire ? Fera-t-on des dictées ? Certainement. Mais ces dictées seront toutes particulières. Elles seront composées d'abord de mots séparés, puis de phrases très courtes ; ce seront ensuite de petites histoires très simples, bien comprises des enfants. Ces dictées seront épelées au fur et à mesure qu'on en écrira les mots reproduit au tableau noir. Cet exercice est préférable à la copie qui est un travail monotone et qui ne stimule nullement l'intelligence. Quant aux analyses, on les fera toujours orales, jamais écrites.

COURS MOYEN.—Dans le cours moyen, nous procéderons aussi par induction, nous partirons de l'exemple pour arriver à la règle, mais nous nous montrerons un peu plus exigeants dans la manière de formuler les définitions. Une grammaire deviendra nécessaire, non pour être apprise depuis la première ligne jusqu'à la dernière, mais pour servir de *memento* à l'élève et pour l'habituer à s'exprimer dans un style plus sévère, en lui faisant retenir de mémoire les principales règles.

Quant à la dictée, nous ne pensons pas qu'elle doive être écrite au tableau noir comme dans le cours élémentaire, il est temps que les enfants s'habituent à compter un peu plus sur eux-mêmes. Toujours courte, elle sera d'abord lue à haute voix, puis expliquée ; les mots difficiles, épelés dans le courant de la dictée qui sera corrigée oralement, chaque élève gardant son cahier.

Le maître s'assurera, après chaque leçon, que la dictée a été corrigée avec tout le soin convenable. Quant à l'analyse, on la fera oralement, de temps en temps, cependant par écrit, ce qui obligera les enfants à écrire correctement les mots *adjectif*, *subjonctif*, etc., et les termes principaux employés dans cet exercice.

COURS SUPÉRIEUR.—Dans le cours supérieur, on emploiera plus souvent la méthode déductive ; car il est temps que les élèves s'habituent à travailler seuls, sans guide ; cependant, on n'abandonnera pas tout à fait la méthode inductive. Tantôt, nous ferons trouver la règle par l'exemple ; tantôt, nous appliquerons la règle aux exemples énoncés. Le livre sera indispensable dans le cours supérieur ; des leçons devront être apprises, mais elles ne seront jamais que le résumé de ce qui aura été expliqué dans la journée. Les dictées, plus longues que dans les autres cours, présenteront des difficultés grammaticales plus sérieuses, des mots d'usage dont l'orthographe est difficile. On les tirera, le plus souvent, de nos meilleurs auteurs.

Tels sont les moyens que nous croyons les plus efficaces pour l'enseignement de la grammaire. Cette étude exige de la part des enfants beaucoup d'attention, un effort d'intelligence et de mémoire. A chaque maître il appartiendra de tirer des procédés généraux énoncés ci-dessus, des applications en rapport avec les difficultés que peuvent lui présenter ses élèves.

L. CHASTEAU.

“ L'Enseignement Primaire ” et les autorités pédagogiques

Le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique contient plusieurs témoignages très flatteurs pour notre revue. Cette marque d'attention de la part de notre chef hiérarchique et de MM. les inspecteurs d'écoles est de nature à nous encourager dans la voie que nous suivons :

Le Soleil, Le Courrier du Canada, La Minerve, La Défense, La Vérité ont aussi fait mention, tout récemment, de *L'Enseignement Primaire* en termes des plus sympathiques.

Nous citons M. le Surintendant et MM. les inspecteurs d'écoles :

— M. le Surintendant de l'Instruction publique :

“ Une mesure très importante est l'envoi gratuit du journal *L'Enseignement Primaire* aux écoles de la province. Cette revue pédagogique, rédigée avec talent, tout en instruisant les maîtres et les maîtresses d'écoles, saura répandre des principes sains et faire comprendre ce qu'il peut y avoir de force et de grandeur dans une éducation basée sur l'idée religieuse et les aspirations nationales du peuple.”

— M. l'inspecteur Béland, de Maskinongé :

“ L'envoi gratuit de *L'Enseignement Primaire* est un bienfait inappréciable dans

nos écoles. Cette excellente revue pédagogique, publiée à Québec, sous la direction habile de M. C. J. Magnan, rend de grands services à nos maîtres et maîtresses."

— M. Genest Labarre, Victoriaville :

"J'ai appris avec satisfaction, M. le Surintendant, que notre journal pédagogique, *L'Enseignement Primaire*, est distribué gratuitement cette année, à tous les membres du corps enseignant de la province. Cette excellente revue contribuera puissamment à répandre les connaissances pédagogiques parmi les instituteurs et les institutrices, et nous devons savoir gré à notre gouvernement provincial pour l'acte de libéralité qu'il vient de faire en faveur de l'éducation."

— M. Ls A. Guay, Saint-David de Lévis :

"Et maintenant que le journal *L'Enseignement Primaire* franchit le seuil de toutes nos maisons d'école, je suis convaincu d'avance qu'il y opèrera de merveilleux effets ; car les institutrices, du moins celles dignes de ce nom, sauront mettre en pratique les précieux enseignements qu'elles y puiseront "

— M. L. N. Lévesque, Roxton Falls :

"Je remarque un heureux changement dans la direction des écoles ; on y a employé des procédés plus rationnels pour communiquer ses connaissances..... La distribution gratuite du journal *L'Enseignement Primaire* à tous les membres actifs du corps enseignant est un gage certain de succès ; cette précieuse revue va puissamment contribuer à la diffusion de la science pédagogique, et cela grâce à l'aide généreux qu'offre le gouvernement à son propriétaire."

— Feu M. J. Prémont, Québec.

"Un autre événement pédagogique que je désire mentionner dans ce rapport, c'est, grâce à la générosité du "gouvernement provincial", la joyeuse apparition de *L'Enseignement Primaire* dans toutes les écoles de la province. En vérité, nous marchons de progrès en progrès, et bien difficiles à contenter ceux qui se plaignent encore.

Je compte : Année 96-97— 1° Inauguration des primes accordées aux institutrices les plus méritantes, aux instituteurs les plus méritants. 2° Organisation du bureau central. 3° Année, 1897-98— Enseignement gratuit. Conférences pédagogiques. 4° année, 1898-99— Cadeau de *L'Enseignement Primaire*.

Si nos instituteurs n'ont pas encore obtenu tout ce qu'ils demandent ; au moins, ils ont la consolation, de temps en temps, de palper quelques morceaux de choix. Dans tous les cas, ce dernier cadeau qu'on vient de leur offrir si gentiment, va leur causer une agréable impression. Pour eux, surtout, ce journal pédagogique sera toute une bibliothèque ou plutôt, une mine inépuisable d'où ils pourront tirer tous les matériaux propres à élever l'édifice de leur réputation personnelle comme éducateurs de la jeunesse.

Le rédacteur en chef, valeureux champion des instituteurs, a fait de son journal, l'une des plus belles, des plus intéressantes, comme des plus instructives, revues pédagogiques que je connaisse. Je me réjouis de ce que le gouvernement a su reconnaître le mérite de l'un des nôtres, en le mettant en position de donner toute la mesure de son talent. Il le fera, n'en doutons point, au profit de la noble cause de l'instruction publique, qu'il défend avec tant d'habileté et qu'il continuera de défendre avec plus de vigueur que jamais."

— M. H. Prud'homme, Sainte-Martine :

"Je vois avec entière satisfaction le gouvernement de notre province abonner les titulaires de nos écoles à *L'Enseignement Primaire* ; il devra s'en suivre beaucoup de bien."

— M. P. J. Ruel, Saint-Charles :

“ J’ai vu avec plaisir que le comité catholique du conseil de l’Instruction publique, à sa séance du 12 mai dernier, avait passé une résolution recommandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que chaque instituteur et institutrice de nos écoles publiques reçoive gratuitement *L’Enseignement Primaire*.

J’apprends de plus que le gouvernement a accédé à ce désir. Cette excellente revue, la meilleure qui ait été publiée en Canada, va donc pénétrer dans toutes nos écoles et ne peut faire autrement que de rendre des services éminents à la cause de l’éducation.”

— M. G. S. Vien, Lauzon :

“ Les conférences faites dans le cours de l’année ont produit quelque bien, mais l’on se trompe grandement si l’on croit que dans deux jours, le conférencier peut faire un cours de méthodologie..... Selon moi, l’envoi de *L’Enseignement Primaire*, que le gouvernement se propose de faire aux différents titulaires de nos écoles, devra produire de bien meilleurs résultats. Dans les conférences, il faut se borner à donner quelques conseils, tandis qu’un journal pédagogique est un guide que l’on peut consulter constamment et toujours avec profit.”

L’Enseignement Intuitif

(Quatrième article) (1)

S’il vous arrivait de vouloir faire la connaissance d’une personne dont vous n’avez entendu que le nom, et si c’était votre désir de vous renseigner sur son compte d’une manière assez complète, il n’y aurait pas de moyen plus direct et plus sûr que de la voir, de lui parler, de vivre quelques temps dans son intimité. Au besoin avec son portrait et sa biographie, ou mieux encore, une correspondance suivie, on arriverait à se former une idée, mais beaucoup moins claire, de sa physionomie, de son caractère, de ses qualités diverses ; mais ce moyen-là ne vaut pas le premier, qui résulte de l’observation directe sans intermédiaire.

Il y aurait un troisième moyen, que je suis tenté d’appeler *scolaire*, et qui consisterait à donner le signalement de la personne en question sous forme de manuel par demandes et réponses, contenant beaucoup de mots incompris, qu’on ferait semblant d’expliquer avec d’autres mots tout aussi inconnus, et de faire apprendre tout cela par cœur avec accompagnement de pensums et de coups de règle.

Ayons la franchise d’avouer que les écoles primaires, non seulement de notre pays, mais de partout, sont infestées de ces absurdités-là. Les choses ! les choses ! disait Jean-Jacques, et cette fois il avait raison. Quand un peintre (j’entends un vrai artiste) veut faire le portrait d’une personne, il la fait poser. Il dédaigne l’emploi du portrait ; c’est l’original qu’il lui faut ; et il éclaterait de rire si on lui demandait de faire le portrait de quelqu’un en se guidant sur son signalement. Non, avec la description la plus minutieuse de toutes les parties de la figure et du corps, le peintre le plus habile du monde serait impuissant à faire un portrait ressemblant, et une tentative de ce genre serait extrêmement longue et laborieuse ; tandis que la présence de la personne elle-même pendant cinq minutes seulement lui suffira pour faire sans embarras le travail demandé.

(1) Écrit spécialement pour *L’Enseignement Primaire*.

Appliquons cette comparaison aux diverses spécialités du programme de nos écoles primaires, en particulier à l'arithmétique, à la lecture, à la géographie, à la grammaire, et examinons, en toute franchise et sans parti pris les procédés en usage?— N'avons-nous pas trop souvent la faiblesse de nous payer de mots, de nous contenter de l'apparence du savoir? Exploitions-nous seulement la centième partie des ressources qu'offre l'enseignement par les yeux? Théoriquement, le système à *la perroquet* n'a plus guère de partisans; mais dans la pratique, les leçons telles que nous les donnons habituellement sont-elles réellement aussi *intuitives* qu'elles pourraient l'être avec une préparation convenable. Sur le principe, tout le monde est à peu près d'accord, mais l'application me semble-t-il, laisse encore beaucoup à désirer.

B. LIPPENS.

Vingt-cinquième anniversaire de prêtrise

Le 28 du mois de février dernier, M. l'abbé Rouleau, Principal de l'Ecole normale Laval, célébrait d'une manière tout à fait intime le 25^e anniversaire de son entrée dans le sacerdoce. A l'exception de MM. les professeurs de la maison, personne n'avait été invité. A cette occasion, M. le Principal a reçu une bénédiction particulière de S. S. Léon XIII. Cette marque de paternelle affection de la part du chef de l'Eglise a causé un bien vif bonheur au jubilaire, bonheur qui a été largement partagé par tout le personnel de l'Ecole normale.

Un grand nombre de confrères s'empressèrent d'aller présenter leurs hommages à M. l'abbé Rouleau. Ce jour-là, grand congé dans les deux départements de l'Ecole normale Laval.

Le nombre de cadeaux que M. le Principal a reçu en cette circonstance est considérable: cadeaux princiers de MM. les professeurs, des communautés religieuses, entre autres, des Dames Ursulines, des religieuses de l'Hotel-Dieu du Précieux-Sang, des Sœurs de la Charité, de plusieurs familles de Québec, de confrères, d'anciens élèves, etc., etc.

N'oublions pas de mentionner deux séances au Monastère des Ursulines.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet, mis par les journaux, au courant de cette fête intime, écrit au jubilaire une lettre charmante pour se plaindre aimablement de n'en avoir pas été informé et associe ses vœux aux autres souhaits des nombreux amis de M. le Principal.

L'Enseignement Primaire, qui n'a pu dans sa livraison de mars—lors de la fête que nous venons de mentionner notre revue était alors sous presse—présenter ses hommages à son distingué collaborateur, prie M. le Principal de bien vouloir accepter les souhaits respectueux qu'il a fait en ce jour pour son bonheur.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

FRACTIONS

Ce chapitre forme la partie la plus intéressante des mathématiques élémentaires. L'élève qui le comprend parfaitement peut devenir son propre professeur d'arithmétique. On oublie parfois que bien comprendre ne veut pas dire être capable d'appliquer un certain nombre de règles sans pouvoir les expliquer.

Pour enseigner ce sujet, il faut : 1° le savoir ; 2° aller du concret à l'abstrait ; 3° aller du particulier au général ; 4° n'avancer que bien graduellement, se souvenant toujours que l'intelligence n'est pas, comme le pensent bien des personnes, une cruche vide que l'instructeur doit remplir, mais un organisme vivant qui croît et se développe lentement.

Pour faciliter l'enseignement de cette partie importante de l'arithmétique, monsieur l'inspecteur Lippens vient de faire paraître quatre grands tableaux ; au moyen de ces tableaux les maîtres n'auront que peu de difficulté à donner aux élèves une idée exacte de ce sujet.

ORDRE À SUIVRE

1° CE QUE C'EST QU'UNE FRACTION.—Développez, au moyen de lignes, de rectangles, d'objets, une idée claire de ce qu'on entend par fraction, dénominateur, numérateur.

Comment procéder.—Dites : Tirez une ligne droite sur vos ardoises ; divisez-la en 2 parties égales, etc., etc. (*voir livraison de janvier page 264*). Q. Combien de chopines dans une pinte ? dans une demi-pinte ? dans un gallon ? dans un demi-gallon ? de jours dans une semaine de travail ? dans une demi-semaine de travail ? etc., etc.—Q. La moitié d'une livre du sucre est 8 onces, combien d'onces dans la livre ? Q. La moitié d'un minot est 4 gallons, combien de gallons dans un minot ? Etc., etc.

Tirez sur vos ardoises, une autre ligne droite, égale à la 1^{re} ; divisez-la en trois parties égales, etc., etc. (*voir livraison de janvier page 264*). Q. Combien de pieds dans une verge ? dans $\frac{1}{2}$ verge ? dans $\frac{1}{3}$ de verge ? dans $\frac{2}{3}$ de verge, dans $\frac{3}{4}$ de verge ? Q. Combien de pieds dans 1 brasse ? R. 6, dans $\frac{1}{2}$ brasse, dans $\frac{1}{3}$ de brasse, etc.

Q. Dans le $\frac{1}{3}$ d'une année il y a 4 mois, combien de mois dans les $\frac{2}{3}$? dans les $\frac{3}{4}$? dans une année ? Dans le $\frac{1}{3}$ d'une semaine de travail il y a 2 jours, combien dans $\frac{2}{3}$, etc. Faites comparer les 2 lignes. Lequel est le plus long la moitié ou le tiers ; la moitié ou les deux tiers, etc.

Q. Dans le $\frac{1}{3}$ d'une verge combien de pouces ? Q. Dans la $\frac{1}{2}$ verge combien de pouces ? Q. Dans les $\frac{2}{3}$ d'une verge combien de pouces ? Quelques petits problèmes. Q. Un homme perd la moitié de son argent, il lui reste \$10, combien a-t-il perdu, combien avait-il avant d'en avoir perdu ? Q. Un homme perd le $\frac{1}{3}$ de son argent, il lui reste \$10, combien a-t-il perdu ? combien avait-il avant d'en avoir perdu ?

Tirez une ligne. (*Voir ci-dessous*). Dites : cette ligne représente ce que l'homme avait tout d'abord. Divisez la ligne en trois parties égales.

Q. Combien de parties en tout ? Q. Chaque partie forme quelle partie du tout ?

Q. Dites : Montrez $\frac{1}{3}$, — montrez $\frac{2}{3}$, montrez $\frac{3}{3}$.

Q. Dites : Montrez la partie de la ligne qui représente ce que l'homme a perdu.

Q. Dites : Montrez la partie de la ligne qui représente ce qui reste. Q. Combien de tiers dans ce qui reste ?

Q. Dites : Ecrivez en chiffres, au-dessous de ce qui reste, le nom de cette partie suivi du signe = et de la valeur \$10.

Q. Ce qui reste est divisé en deux parties égales : — montrant ces deux parties, dites, combien valent ces deux parties ? R. \$10, — Alors montrant une de ces deux parties, dites, combien vaut cette partie ? R. \$5. — Q. La ligne est divisée en combien de parties égales ? R. 3. Q. Chaque partie vaut combien ? R. 5. — Les trois parties valent combien ? R. 15.

Q. Montrant les $\frac{2}{3}$ qui restent, dites : Combien valent les $\frac{2}{3}$? R. 10. Q. Appuyant sur les mots *deux* et *un* et montrant ce dont vous parlez, dites : si **deux** tiers ($\frac{2}{3}$) valent \$10 un $\frac{1}{3}$ vaut quelle partie de \$10 ? R. Un tiers vaut la $\frac{1}{2}$ de \$10, ou \$5. (*Beaucoup d'élèves répondront que $\frac{1}{3}$ vaut le $\frac{1}{3}$ de \$10. Ces élèves ne comprennent pas, — il ne faut pas leur donner la réponse, ni leur dire "quand on a la valeur de $\frac{2}{3}$ et qu'on veut trouver la valeur d'un tiers on divise par deux", mais on leur fait trouver la réponse. Peut-être nous dira-t-on, "les élèves avancent plus vite lorsqu'on leur dit ce qu'il y a à faire." Il n'en est rien, ce progrès rapide est plus apparent que réel*). Q. Si $\frac{1}{3}$ vaut \$5, que valent $\frac{2}{3}$? R. \$15.

$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$
Perdu	$\frac{2}{3} = 10$	ce qui reste
$\frac{1}{3} = \$5$	$\frac{1}{3} = \$5$	$\frac{1}{3} = \$5$

Donnez des problèmes à résoudre avec des lignes jusqu'à ce que les élèves **voient** parfaitement que $\frac{1}{3}$ est la moitié de $\frac{2}{3}$. Veuillez remarquer qu'il n'est pas question du tout de répéter aux élèves que $\frac{1}{3}$ est la moitié de $\frac{2}{3}$ jusqu'à ce que cela soit gravé dans leur mémoire, mais bien de le leur faire voir.

Lorsque les élèves comprennent parfaitement, donnez une nouvelle série de problèmes. Chaque problème doit être résolu d'abord avec une ligne puis avec des chiffres :

Exemple. — Un petit garçon donne le tiers de son argent à un pauvre, il lui reste 12 cts., combien avait-il tout d'abord ?

Solution avec une ligne telle qu'indiquée précédemment. Solution avec chiffres :

Il avait $\frac{3}{3}$; il donna $\frac{1}{3}$; il lui reste donc $\frac{3}{3} - \frac{1}{3} = \frac{2}{3}$ de ce qu'il avait. Le problème dit qu'il lui reste 12 cts.

Donc $\frac{2}{3}$ de ce qu'il avait = 12 cts.

Donc $\frac{1}{3}$ de ce qu'il avait = la moitié de 12 cts ou $\frac{12}{2} = 6$ cts.

Donc $\frac{3}{3}$ de ce qu'il avait, ou tout ce qu'il avait, = $\frac{12}{2} \times 3 = 6 \times 3 = 18$. Rép.

Expliquez les quarts, cinquièmes, sixièmes, septièmes, huitièmes, neuvièmes, dixièmes, onzièmes, douzièmes de la même manière.

Chaque fois que vous voulez développer l'idée d'une fraction, tirez une nouvelle ligne, divisez-la en autant de parties égales qu'il sera nécessaire, comparez une de ces parties avec une partie de la ligne divisée précédemment, faites dire laquelle est la plus grande,—de même que vous avez fait ressortir la différence entre $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{3}$, vous ferez ressortir la différence entre $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{4}$,— $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{5}$, etc.

Sur toutes ces fractions, donnez des problèmes à résoudre des deux manières déjà indiquées.

Arrivé aux douzièmes, faites donner la définition de la fraction. Faites dire les fonctions des deux nombres qui servent à la représenter ; alors donnez vous-mêmes les noms de ces nombres, *dénominateur*, *numérateur* et dites que le *dénominateur* et le *numérateur* sont appelés les *termes* de la fraction.

(à suivre)

J. AHERN.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement aura lieu, à l'avenir, entre le 20 et le 30 juin de chaque année. La date exacte du premier jour de l'examen sera fixée par le Bureau central à sa prochaine réunion, et il en sera donné avis dans les numéros de *L'Enseignement Primaire* qui paraîtront au commencement des mois de mai et juin, de sorte que tous les intéressés sauront assez tôt à quoi s'en tenir à ce sujet.

L'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-St-Paul, Carleton, Danville, Farnham, Fraserville, Hâvre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Ésquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Ste-Anne-des-Monts, St-Ferdinand-d'Halifax, St-Jovite, Ste-Marie-de-Beauce et Tadoussac.

On remarquera que ces localités sont celles où l'examen a eu lieu l'année dernière, à l'exception de Papineauville qui a été remplacé par Montebello.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'examen, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1° Un certificat de moralité et d'*instruction religieuse* signé par le curé de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2° Son extrait

baptistaire ; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. Il est parfaitement inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

(Date).....

Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

Monsieur,

Je, soussigné... (*écrire ses nom et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*), né... à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié... à (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait baptistaire."

Mon diplôme devra m'être envoyé à (*mettre le nom du bureau de poste*).

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'..... est intègre, consciencieux et très sobre et qu'..... possède une instruction religieuse suffisante."

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse).

Les candidats qui ont été remis pour quelques matières à l'examen de juillet dernier, de même que ceux qui ont failli complètement, devront envoyer une nouvelle demande d'admission à l'examen de juin prochain. Ils voudront bien, en même temps, mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

(Date).....

Monsieur le secrétaire,

Je, soussigné....., (*écrire les nom et prénoms*), né... à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié... à (*lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (*écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen*), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*), en (*français ou anglais*). Je vous envoie ci-inclus un nouveau certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé.

Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme à (*nom du bureau de poste*).

Mon numéro, l'an dernier, était (*mettre le numéro*).

Signature de l'aspirant.

Le programme complet de l'examen ayant été inséré dans le numéro de *L'Enseignement Primaire* du mois de novembre dernier (pages 142 à 150), il est inutile de le publier de nouveau ici. Ce programme, comme on a pu le remarquer déjà, est à peu près le même que celui de l'an dernier. Voici les principales modifications que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique lui a fait subir :

Pour le diplôme élémentaire, on a ajouté la *lecture latine* et les *règlements scolaires*, et diminué le programme des *bienséances*. Pour le diplôme modèle, on a retranché l'*algèbre*, remplacé la *géométrie* par le *toisé* ou *mesurage des surfaces*, ajouté la *lecture latine*, les *règlements scolaires*, et l'*organisation politique et administrative du Canada*.

Pour le diplôme académique, on a retranché les matières suivantes : *histoire générale*, *trigonométrie* (1), *chimie* et *histoire naturelle* ; ajouté : *histoire de l'Eglise*, *histoire ancienne*, *histoire romaine*, *règlements scolaires*, *géologie*, *botanique*, *organisation politique et administrative du Canada*.

(1) La trigonométrie a été retranchée ; c'est par erreur que le programme de cette matière se trouve à la page 148 de *L'Enseignement Primaire* (Numéro de novembre dernier.)

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens, ils empêcheront de se commettre certaines erreurs toujours regrettables et ils me rendront en même temps un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des Exam. cath.

NOS ÉCOLES NORMALES

Ecole normale Laval

Québec, 23 novembre 1898.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'année scolaire 1897-98.

Nous avons donné l'instruction à 364 élèves répartis comme suit :

47 élèves-maîtres ; 75 garçons fréquentant l'école annexe ;

66 élèves-institutrices ; 176 filles fréquentant l'école annexe.

42 élèves-maîtres ont reçu un brevet : 8, pour académie ; 19, pour école modèle ; 15, pour école élémentaire.

55 élèves-institutrices ont reçu un brevet : 32, pour école modèle ; 23, pour école élémentaire.

Un ancien élève, professeur depuis plusieurs années, s'est présenté à l'examen et a reçu son brevet pour académie. Total des brevets reçus : 98.

Je regrette d'avoir à constater que la santé des élèves-maîtres a laissé beaucoup à désirer, et qu'un de nos fidèles serviteurs, Ernest Lachance, est mort d'une méningite, après quelques semaines de maladie. L'honorable Premier Ministre de la Province m'a autorisé à faire visiter notre local par un officier du bureau provincial d'hygiène dont le rapport ne m'est pas encore parvenu. Je vous le ferai connaître aussitôt que je l'aurai reçu.

Monsieur Napoléon Lacasse a remis, le 14 mai dernier, sa démission comme professeur de l'Ecole normale Laval entre les mains de son ancien élève le plus distingué, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec. Nous espérons que cette retraite, si bien méritée par plus de cinquante années d'enseignement, dont quarante consacrées à l'Ecole normale de cette ville, lui permettra de jouir longtemps d'une vie remplie de joie et de bonnes œuvres.

M. C.-J. Magnan, professeur de l'Ecole depuis dix ans et directeur aussi zélé qu'intelligent de *L'Enseignement Primaire*, a succédé à M. Lacasse, et M. Nérée Tremblay, ancien élève de l'institution, porteur d'un brevet pour académie, et ayant déjà à son actif plus de dix années de professorat, a remplacé M. Magnan. Nous espérons que la carrière de ces deux professeurs distingués sera longue et fructueuse. Ils unissent tous deux à des talents remarquables un amour de l'étude peu ordinaire, un grand tact pédagogique et un dévouement infatigable à la grande cause de l'éducation. Un recrutement du corps enseignant, opéré avec de tels gages de succès, fait envisager l'avenir avec confiance.

Au commencement de l'été, les instituteurs du Canada m'invitaient à donner une lecture sur l'éducation primaire à l'une des séances de leur congrès tenu à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en juillet dernier. Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous soumettre une idée exprimée dans cette conférence : " Il est souverainement regrettable que les brevets de capacité confiés aux instituteurs des campagnes et des villes de toute une province, soient la sanction d'examens sur les mêmes matières, et que les programmes scolaires soient les mêmes pour toute une province." Il est impossible d'équilibrer la natalité nombreuse et les ressources de la Province, sans préparer les enfants des différents centres aux diverses carrières qu'ouvrent à l'initiative privée les diverses sources de la prospérité nationale dans les mêmes centres ou dans des régions similaires. Jusqu'à présent l'éducation primaire a été une préparation aux carrières libérales, commerciales et industrielles bien plus qu'à l'agriculture et aux métiers qui s'y rattachent. Cependant on se plaît à répéter (et l'on a raison) que l'avenir du pays repose sur l'exploitation intelligente des ressources agricoles. Il me semble que, pour être conséquents, nous devrions préparer les enfants des campagnes aux luttes contre la forêt et à la culture de nos champs. Les titres divers d'Athènes et de Sparte à notre admiration provenaient de l'éducation diverse donnée par ces deux villes.

Je ne me dissimule pas les difficultés que comporterait une bifurcation du programme scolaire, mais ces difficultés ont été heureusement surmontées en France et en Belgique ; pourquoi n'obtiendrions-nous pas les mêmes résultats dans notre province où cette bifurcation est plus urgente ? Les Frères de Plœrmel ont pris l'agriculture comme base de l'éducation primaire qu'ils donnent à dix mille petits paysans français, et leur succès n'est pas contesté. Ne pourrions-nous pas profiter de leurs expériences et obtenir des résultats semblables en-deçà de l'Atlantique ? Ce qui me paraît évident, c'est que l'élan, donné depuis plusieurs années à la colonisation et à l'agriculture, continuera à *coûter cher* tant qu'on aura pas compris que les mœurs ne se surajoutent pas, mais se forment graduellement par l'éducation, c'est-à-dire tant que l'école primaire ne préparera pas les enfants à la colonisation et à l'agriculture. Comment voulez-vous que les enfants prennent le goût d'un état de vie dont ils ne connaissent que les labeurs et l'obscurité ? Que les secrets de la science agricole, les richesses de nos forêts, la fécondité de nos lacs et de nos rivières, l'art d'exploiter toutes ces ressources soient dévoilés à l'enfance, et dix ans plus tard—quand les écoliers ainsi initiés à l'art de tirer de la terre et de nos bois les produits abondants qu'ils recèlent, seront arrivés à l'âge d'homme—nous n'aurons pas besoin de les payer pour qu'ils s'emparent de ces richesses et les exploitent au profit de leurs familles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, Ptre,
Principal.

Ecole normale Jacques-Cartier

Montréal, 5 décembre 1898.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès de l'Ecole normale Jacques-Cartier pendant l'année scolaire 1897-98.

Soixante-dix-sept élèves ont été admis dans le cours de l'année.

Les tableaux suivants indiquent leurs différentes classifications :

Elèves anciens.....	47
Elèves nouveaux.....	30
	77
Elèves pensionnaires.....	56
Elèves externes.....	21
	77
Elèves admis dans la classe de quatrième année.....	12
“ “ “ troisième année.....	18
“ “ “ seconde année.....	17
“ “ “ première année.....	30
	77
Elèves dont les parents résident à Montréal.....	18
“ “ “ “ “ dans l'île de Montréal....	3
“ “ “ “ “ ailleurs.....	46
	77

A l'Ecole modèle, 179 enfants ont été admis : ce qui fait un grand total de 256.

A la fin de l'année, il a été accordé :

Diplômes d'Académie.....	10
“ d'Ecole modèle.....	15
“ d'Ecole élémentaire.....	14
	39

En tout..... 39

Les élèves qui ont reçu le diplôme d'académie désirent enseigner ; mais, jusqu'à présent, trois seulement ont pu trouver des situations passables. Les autres ont dû avoir recours à d'autres moyens d'existence, en attendant une occasion favorable de remplir leurs obligations.

Il en sera ainsi tant que le gouvernement, par la plus singulière des anomalies, se fera à lui-même une concurrence qui retarde le perfectionnement des méthodes d'enseignement, progrès qu'il cherche cependant à accomplir. J'ai déjà eu occasion de le dire :

“ En formulant des programmes, en faisant subir des examens, le gouvernement a élevé le niveau des connaissances que doit avoir l'instituteur. C'était le point de départ : il était nécessaire ; mais on ne peut s'y arrêter indéfiniment. Il ne suffit pas que les maîtres soient instruits ; il faut encore qu'ils aient acquis une expérience aussi grande que possible, des enfants et de l'application des principes pédagogiques. Si l'on excepte ceux qui ont été formés dans les écoles normales et dans les communautés enseignantes, combien y en a-t-il parmi les autres qui soupçonnent la nécessité d'une bonne méthode pour enseigner avec efficacité les éléments de l'arithmétique ou de la simple lecture ? Ou, s'ils l'ont étudiée, combien y en a-t-il qui sachent l'employer à propos ? On ne peut s'empêcher d'être attristé quand on voit un grand nombre de jeunes filles, qui paraissent n'avoir ni l'éducation ni l'âge nécessaires se présenter à l'examen pour obtenir un brevet, quand on sait que ce brevet, malgré tous les soins des examinateurs, ne peut constater que des connaissances actuelles, lesquelles ne sont pas

toujours des connaissances réelles et solides. Cependant, ce sont ces institutrices qui vont se charger de l'avenir intellectuel et souvent de la formation morale d'un très grand nombre d'élèves. Que leur importe ? Pour elles, l'enseignement n'est pas une vocation : c'est un pis aller, un moyen d'existence transitoire.

“ Mais, dira-t-on, quel remède apporter au désordre que vous signalez ? Il y en a plusieurs qui ont la sanction de l'expérience des vieux pays. Celui qui peut s'appliquer le plus facilement, sans blesser aucune liberté, ni violer aucun droit acquis, serait d'obliger toutes les personnes qui veulent enseigner à faire un stage dans une école, sous un maître qui aurait quelques années d'expérience. Ce stage peut être plus ou moins long : six mois suffiraient pour apporter un changement complet dans un grand nombre d'écoles, et l'on finirait peut-être par comprendre quelle est la valeur des maîtres et des maîtresses bien formés.”

La faiblesse que le nouveau bureau des examinateurs a constatée chez un grand nombre de candidats, me paraît due au manque de méthode et d'expérience, plutôt qu'au manque de connaissances chez ceux qui les avaient préparés. D'ailleurs—Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler,—la science et l'art d'enseigner sont deux qualités qui ne se trouve pas toujours réunies dans la même personne. Voilà pourquoi je me demande si ce n'est pas, jusqu'à un certain point, tromper le public que de lui présenter comme capables de tenir une école et de bien enseigner ceux qui semblent posséder une somme de connaissances, même considérable, mais dont aucune épreuve ne garantit l'habileté à se servir des méthodes pédagogiques.

Il y a une autre question qui intéresse à la fois les écoles normales, parce qu'elle touche à la formation des maîtres,—les pères de famille, parce qu'elle touche à des intérêts pécuniaires. Je ne ferai que l'énoncer, mais il me semble qu'elle devrait être étudiée avec attention : “Jusqu'à quel point faut-il mettre entre les mains des élèves un livre qui contient le texte de la leçon du maître ?”

On semble généralement sous l'impression que l'élève doit avoir un livre—un traité—pour chaque matière enseignée, et quelquefois pour les différentes parties d'une matière. Ainsi, pour la langue française, outre la grammaire, on exige un traité d'analyse grammaticale et un traité d'analyse logique. De là, une augmentation de dépenses qui devient une charge pour beaucoup de familles. L'enseignement exclusivement oral peut-il remplacer certains traités ?

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à MM. les professeurs, qui ont rivalisé de zèle pour diminuer mes fatigues, parce que mes charges, à raison de certaines circonstances, se sont trouvées multipliées. Je dois tout particulièrement remercier le Rév. Père Provincial des Pères Jésuites, qui a bien voulu permettre à l'un de ces religieux de donner des leçons de philosophie aux élèves les plus avancés de l'école normale.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H.-A.-B. VERREAU, Ptre,

Principal.

A travers les écoles primaires

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

M. T. BEAULIEU

Isle-Verte, 30 août 1898.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année scolaire 1897-98.

Mon district comprend les 26 municipalités du comté de Témiscouata, les municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Eleuthère, dans le comté de Kfouraska, et celles de Saint-Simon et Saint-Mathieu, dans le comté de Rimouski ; en tout 30 municipalités, dont 1 protestante : Fraserville, diss.

Les écoles de cette circonscription ont fonctionné au complet cette année ; il y en a eu dans tous les coins et recoins de chaque municipalité. Les commissions scolaires en ont fait fonctionner 169 : 1 académie, 6 écoles modèles et 159 écoles élémentaires, il y a eu, en outre, 7 écoles indépendantes en activité : 1 académie, 3 écoles modèles et 3 écoles élémentaires ; en tout 176 écoles, fréquentées par 6,977 élèves, avec une assistance moyenne de 4,452. C'est une augmentation, sur l'année dernière, de 6 écoles et de 573 élèves.

Les conférences pédagogiques ont été l'événement de l'année dans le monde scolaire de mon district. Ces conférences ont déjà produit quelques résultats. Elles ont ouvert les yeux des institutrices, qui, pour la plupart, n'avaient pas une haute idée de la dignité de leurs fonctions, et en ont déterminé plusieurs à déployer plus de zèle pour les bien remplir. L'application du programme d'études et les bonnes méthodes d'enseignement ont gagné un peu de terrain. Mais je dois avouer que j'attendais plus de ces longs entretiens avec les institutrices. Lors de ma visite aux écoles, j'ai remarqué qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas tenu compte de mes observations. Soit qu'elles aient été distraites pendant les conférences, soit qu'elles n'aient pas bien compris, elles n'ont pas appliqué dans leurs écoles, les principes et les méthodes que j'ai exposés devant elles. Pour ces institutrices et pour celles qui entrent dans l'enseignement cette année, il faudra, aux prochaines conférences, revoir, au moins en résumé, les questions traitées l'année dernière, qui ont une importance primordiale, parce qu'elles sont la base même de la pédagogie.

Malgré ce que je viens de noter, je trouve qu'il y a lieu de considérer le résultat obtenu comme satisfaisant. Qu'un bon nombre d'institutrices aient fait des efforts pour améliorer leur enseignement, c'est déjà beau si l'on songe au peu d'encouragement qu'on leur donne. N'ont-elles pas subi la peine, j'allais dire l'affront, d'entendre l'automne dernier un *tolle* général retentir par tout le pays, contre la fixation du minimum de leur traitement à cent piastres par année, avec accompagnement de proclamations des commissaires d'écoles, déclarant qu'ils ne se soumettraient pas à l'arrêté ministériel passé à cet effet ? Que cette *musique* a dû leur être désagréable et ennuyeuse ! elles qui, depuis quelques temps, croyaient entrevoir enfin l'aurore de meilleurs jours, dans les bonnes dispositions du Conseil de l'Instruction publique à leur égard. Ce n'est pas grand'chose pourtant un salaire de cent piastres pour toute un année d'un labeur si difficile ; eh bien ! elles qui travaillent pour le peuple, elles se sont vu refuser par le peuple ce modeste traitement. La pression qui a amené le gouvernement à rescinder l'arrêté du 13 septembre ou à en suspendre l'effet, n'équivaut-elle pas à un plébiscite ? Quand on voit les institutrices traitées de cette façon par ceux qu'elles servent, il n'y a pas à s'étonner si leur zèle est un peu difficile à réchauffer, même avec les meilleures conférences pédagogiques.

La parcimonie des commissions scolaires à l'égard des institutrices vient de deux causes principales, qui n'en font qu'une : le manque de moyens de beaucoup de municipalités et l'insuffisance de l'aide que, toutes, elles reçoivent du gouvernement. Quand une nouvelle municipalité (comme nous en avons tant), pauvre et déjà chargée de taxes pour construction d'église, de presbytère et de dépendances, de ponts, etc., est obligée de soutenir six, sept, huit écoles, et qu'elle ne reçoit qu'une centaine de piastres par année du gouvernement, il ne lui est guère possible de payer de bons salaires à ces institutrices. La menace de leur refuser la subvention n'a aucun effet sur ces municipalités, ni sur celles qui sont plus riches, parce que cette subvention est trop faible. Les commissions scolaires préfèrent se passer d'une aide qu'elles qualifient d'insignifiante, s'émanciper du contrôle du gouvernement et diriger leurs écoles à leur guise. Voilà pourquoi le minimum de traitement fixé en septembre dernier fût resté lettre morte s'il eut été maintenu. Et les décisions du gouvernement comportant augmentation de dépenses continueront à rester lettre morte tant que la somme votée pour le soutien des écoles communes ne sera pas considérablement augmentée. Quand le gouvernement voudra reprendre son contrôle sur les écoles, il lui faudra les subventionner, comme autrefois, de façon à défrayer la moitié ou au moins le tiers des dépenses qu'elles occasionnent.

Pour me conformer aux règlements du Conseil de l'Instruction publique, je vous donne ci-après la classification, par ordre de mérite, de toutes les municipalités scolaires de mon district :

Nos d'ordre	NOMS DES MUNICI- PALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	{ Fraserville.....	6	9	8	9	10	9	45	Excellent.
	{ Fraserville, diss.....	1	9	8	8	10	10	45	"
2	Cacouna (village).....	12	8	8	8	8	8	40	Très bien.
3	Isle-Verte.....	2	7	6	7	8	7	35	"
4	{ Trois-Pistoles No 1.	6	5	6	7	8	8	34	"
	{ St-Ls-de-Ha ! Ha !..	5	8	5	7	6	8	34	"
5	St-Eloi.....	6	7	6	6	7	7	33	"
6	{ Rivière-du-Loup. ...	6	5	5	7	7	7	31	"
	{ St-Clément.....	7	7	5	6	6	7	31	"
7	{ N.-D.-du-Portage...	4	5	5	7	7	6	30	Bien
	{ St-Modeste.....	5	5	5	6	7	7	30	"
7	{ St-Arsène.....	6	5	4	7	7	7	30	Bien.
	{ Notre-Dame-du-Lac	8	5	5	7	6	7	30	"
	{ Cacouna (paroisse)..	7	6	4	6	7	6	29	"
	{ Trois-Pistoles No 2.	9	6	5	6	6	6	29	"
8	{ St-Alexandre.....	13	5	5	7	6	6	29	"
	{ Ste-Rose-du-Dégelé	5	6	4	7	6	6	29	"
	{ St-Benoît-Abbé.....	1	6	5	6	5	6	29	"
	{ St-Jean-de-Dieu.....	8	5	5	7	6	6	28	"
9	{ St-Simon.....	5	4	4	6	7	7	28	"
	{ St-Epiphanie.....	11	5	5	6	6	6	28	"
	{ St-Antonin..	5	6	5	5	5	6	27	"
10	{ Notre-Dame-des-								
	{ Sept-Douleurs.	2	5	5	5	6	6	27	"
11	{ Ste-Françoise.....	6	4	4	6	6	6	26	"
	{ St-Paul-de-la-Croix	5	5	4	5	6	6	26	"
12	{ St-Hubert.....	5	6	4	4	5	6	25	Médiocre.
	{ St-Cyprien.....	2	6	5	4	4	6	25	"
13	{ St-Mathieu.	5	5	4	4	5	6	24	"
	{ St-Honoré.....	2	6	4	4	4	6	24	"
14	St-Eleuthère.....	4	6	4	3	4	4	21	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THÉOP. BEAULIEU,

Insp. d'écoles.

M. D. BÉGIN.

RIMOUSKI, 30 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre les statistiques concernant les écoles de mon district d'inspection pour l'année 1897-98, et mon rapport sur le fonctionnement de ces écoles durant cette même année.

Il y a eu 33 municipalités qui ont tenu en activité 167 écoles, dont un bon nombre ont deux ou trois départements séparés. L'instruction y a été donnée par 163 institutrices laïques et 40 religieuses, formant en tout 203 institutrices, dont 6 n'étaient pas brevetées.

Le traitement des institutrices laïques au lieu d'avoir été augmenté a été diminué dans bien des municipalités.

Il faut toujours répéter que les salles de classes sont presque toutes trop petites ; que le matériel, tel que tables, tableaux noirs, cartes géographiques, est extrêmement mauvais et insuffisant ; ce qui rend presque nul l'avancement des élèves.

Il ne faut pas taire non plus que le manque de livres est une cause directe du défaut de développement des connaissances les plus utiles chez les élèves. On n'a qu'un seul livre de lecture. Hors de ce livre, on ignore tout. Il me semble que l'on devrait lire alternativement différents livres, comme celui de M. Magnan—le Droit Civique,—l'Histoire du Canada, et à la campagne surtout, un bon traité d'agriculture. On pourrait faire rendre compte de ces lectures sur différents sujets, ce qui intéresserait les élèves et romprait la monotonie de la classe.

Pour comble de misère, on place la plupart du temps, pour diriger une école aussi mal pourvue, une jeune institutrice qui n'a aucune idée juste de la manière de s'y prendre pour intéresser et instruire ses élèves ; après cela, il ne faut pas s'étonner si les résultats d'une telle école sont trouvés nuls par l'inspecteur.

Espérons que, pour un bon nombre de ces jeunes institutrices qui ont au moins de la bonne volonté, les conférences pédagogiques feront un grand bien.

Je dois dire, néanmoins, que j'ai un bon nombre de bonnes écoles et même d'excellentes écoles comme le démontrent mes cahiers de bulletins que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dans le courant de l'année.

Ci-suit la classification des municipalités scolaires de mon district, par ordre de mérite :

Nos d'ordre	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Ville de St-Germain-de-Rimouski	4	9	9	9	9	9	45	Excellent
2	Montjoli.....	1	9	8	9	9	9	44	"
3	Métis, dissidents.....	2	8	9	9	9	9	44	"
4	Ste-Cécile-du-Bic.....	9	7	8	9	9	10	43	"
5	St-Anaclet.....	5	8	8	8	8	9	41	"
6	Ste-Flavie	8	8	7	8	8	9	40	Très bien.
7	St-Octave	11	8	7	8	8	9	40	"
8	Causapscal.....	2	8	6	8	8	8	38	"
9	St-Fabien	9	6	7	8	8	9	37	"
10	St-Gabriel.....	3	6	6	8	8	9	37	"
11	St-Donat.....	5	7	7	7	8	7	36	"
12	L'Assomption-de-Mc-Nider.....	8	7	6	7	7	8	35	"
13	Ste-Luce.....	6	7	6	7	7	8	35	"
14	St - Germain - de - Rimouski.....	7	7	6	7	7	8	35	"
15	St-Jérôme-de - Matane	10	8	6	6	6	8	34	"

Nos d'ordre	NOMS DES MUNICI- PALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	Etats des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
16	Cedar-Hall.....	5	9	5	6	6	9	35	Très bien
17	Ste-Anne de la Pte-au- Père.....	2	8	6	6	6	7	33	"
18	Amqui	8	7	5	7	6	7	32	"
19	St-Joseph-de-Lepage..	4	6	5	7	6	8	32	"
20	Canton-Tessier.....	4	7	7	6	6	6	32	"
21	N. D. du Sacré-Cœur.	5	6	5	7	7	7	32	"
22	Massé & Ouimet.....	1	6	5	6	6	9	32	"
23	S. Edourd des Méchins	3	6	6	6	6	7	31	"
24	St-Paul-des-Capucins.	1	7	6	6	6	7	32	"
25	Cherbourg	1	7	5	5	6	8	31	"
26	Ste-Angèle.....	8	6	6	6	6	7	31	"
27	St-Ulric	10	7	5	6	5	8	31	"
28	Ste-Félicité.. ..	6	7	6	6	6	5	30	Bien
29	Ste-Blandine	4	6	4	7	8	4	29	"
30	St-Damase.....	6	8	5	5	5	5	28	"
31	Sayabec.....	2	6	4	5	5	8	28	"
32	St-Valérien.....	4	6	5	5	4	8	28	"
33	St-Moïse.....	3	7	5	4	4	6	26	"

J'ai l'honneur d'être, etc.

D. BÉGIN,
Inspecteur d'écoles.

Nouveautés pédagogiques

Une nouvelle école normale.—C'est avec bonheur que nous apprenons que l'honorable M. Robidoux, secrétaire provincial, se rendant à la demande du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, vient de conclure, au nom du gouvernement, avec les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, un contrat par lequel une école normale pour les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement sera bientôt établie à Montréal. Cette maison sera organisée comme l'école normale des filles de Québec.

Une école ménagère à Québec.—Nos lecteurs savent avec quelle ardeur *L'Enseignement Primaire* préconise l'enseignement des travaux ménagers à l'école. Il nous est donc particulièrement agréable d'annoncer qu'une école ménagère vient d'être établie à Québec, grâce à S. G. Mgr Bégin. C'est au cours de ses voyages en Europe que Mgr l'Archevêque conçut l'idée patriotique de doter sa ville épiscopale d'une institution où les jeunes filles de bonnes familles pourraient apprendre à devenir d'excellentes ménagères. Cette tâche a été confiée aux religieuses franciscaines Missionnaires de Marie, Grande-Allée, Québec.

Voici le programme de l'Ecole ménagère :

« Cette école, fondée avec l'approbation religieuse et civile, a pour but d'enseigner aux jeunes filles l'économie domestique et en général toutes les connaissances pratiques

qui sont nécessaires pour la bonne tenue d'une maison, comme on peut le voir par le programme sommaire qui suit :

1° Enseignement de la cuisine économique et élémentaire, théorique et pratique. Cet enseignement renferme non seulement les choses d'un usage ordinaire et journalier, mais encore une foule de recettes utiles à une bonne ménagère.

On s'applique à montrer aux jeunes filles à faire, avec très peu d'argent, un menu acceptable et varié pour les familles de petits moyens.

2° Lavage du linge, et procédé pour le détacher ; empesage et repassage.

3° Couture dans toutes ses branches, lingerie, coupe des habits, raccomodage.

4° Hygiène, propreté, entretien des appartements, des meubles et des ustensiles, petite médecine pratique, premiers soins à donner aux malades.

5° Comptabilité domestique, achats et choix des provisions, des étoffes, etc. Manière de s'y prendre pour composer le budget présumptif d'un ménage d'ouvrier étant donné le salaire du chef de famille et le nombre de personnes qui le compose.

On enseignera en sus les éléments de la langue française, lecture, écriture, grammaire, notions de calculs, de géographie, catéchisme, histoire sainte, etc.

On n'admet que les jeunes filles d'au moins douze ans.

Le cours complet se compose de trois trimestres.—On n'est pas admis pour moins d'un trimestre.

Prix d'admission, \$3 pour le trimestre entier, ou 25 cts par semaine.

Le programme qui précède sera suivi strictement pour le trimestre.—Plus tard, selon les circonstances, on y ajoutera d'autres départements, tels que cuisine supérieure, classes spéciales pour la couture et la coupe des habits, ouvrages d'agrément, etc. On aura aussi une classe spéciale à laquelle les maîtresses de maison pourront envoyer leurs servantes à certaines heures commodes."

METHODOLOGIE

LE DESSIN GEOMETRIQUE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Ne voir dans le dessin géométrique (dessin linéaire) qu'une copie de gravures ou de lithographies, c'est se tromper étrangement.

Que cette copie soit exécutée avec ou sans compas ; qu'elle soit grande ou petite, réussie ou manquée ; qu'elle figure des ordres d'architecture ou des édifices, des plans topographiques ou des machines, peu importe : là n'est pas la question. Ce n'est qu'une copie, une éternelle copie, une reproduction de reproduction : ce n'est pas du dessin, pas plus que la copie, même parfaite et sans faute, d'un problème tout résolu n'est de l'arithmétique.

Le dessin géométrique, c'est, pratiquement, une mise au net exacte et précise, à l'aide d'instruments graphiques, (règle, équerre, compas, rapporteur, etc.) et d'après échelles appropriées, de croquis cotés *préalablement relevés sur nature*.

Que ces croquis représentent ceci ou cela, libre à chacun : question de préférence, de besoins locaux, d'aptitudes etc. ; le point capital, essentiel, c'est **qu'ils soient d'abord relevés et cotés sur nature par l'élève lui-même.**

De la sorte, nous n'imiterons plus seulement des dessins, nous dessinerons.

Et nous saisissons bientôt— si déjà l'expérience des autres ne nous a ouvert les yeux— que les plus belles et les plus grandes images de monuments, de locomotives etc., ne valent pas, comme modèles,—aux points de vue éducatif, utilitaire et surtout industriel— le moindre petit objet nature.

COMMENT ENSEIGNER ET PRATIQUER LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE

Le procédé d'enseignement le plus efficace est celui des démonstrations au tableau. Ces démonstrations, développées avec simplicité et clarté, devraient embrasser : 1° la géométrie élémentaire, en insistant sur les compositions graphiques ; 2° la préparation au tracé des épures les plus pratiques et les plus usuelles ; 3° les notions premières des méthodes de construction en pierre, en bois, en fer ; et enfin, le dessin analytique des organes de machines.

Ce qu'il s'agit d'enseigner au tableau, c'est bien moins la science pure que les procédés rigoureux et pratiques qu'on peut faire comprendre en dépouillant la méthode de toute définition ayant un caractère abstrait.

Les démonstrations seront faites à la craie, de telle sorte que les élèves puissent comprendre facilement, tout à la fois la raison d'être du procédé graphique et le moyen de le mettre en œuvre matériellement, à l'aide du compas, de la règle et des équerres à leur disposition.

Lorsque la leçon orale au tableau sera terminée, les élèves, ayant pris les notes et croquis nécessaires pendant l'explication, devront dessiner l'objet ou la figure qui aura servi de thème pour la leçon.

Les modèles gravés ou lithographiés ne serviront qu'exceptionnellement, pour indiquer de quelle façon le trait et le lavis devraient être exécutés.

Les professeurs annoteront les dessins mis au net après chaque classe, et assigneront un rang aux élèves suivant la valeur de leur travail.

Les leçons faites ainsi au tableau, rendraient l'enseignement attrayant et profitable parce qu'elles éveilleraient dans l'esprit des élèves les facultés d'observation, la réflexion et le jugement, et qu'elles mettraient rapidement les futurs ouvriers en mesure de se servir, dans leur industrie, des ressources infinies de la géométrie.

En ce qui touche le dessin d'architecture, il devrait être bien entendu que l'enseignement de nos écoles modèles et académiques, de nos collèges et spécialement de nos écoles d'Arts et Métiers, ne doit pas tant consister à développer les beautés esthétiques de la forme, qu'à faire surtout comprendre aux élèves la logique et la raison d'être des constructions et des produits industriels, utiles à l'homme. Les professeurs devraient donc s'attacher à indiquer les moyens pratiques les plus convenables pour assembler, ajuster ou façonner l'argile, la pierre, le bois et les métaux. On ferait dessiner des murs, des plates-bandes, des arcs, des voûtes, des planchers, des escaliers, des grilles, des portes, des fenêtres, des meubles, des vases et des ustensiles divers, *en insistant sur l'intérêt que chaque objet peut offrir au point de vue de l'emploi judicieux de la matière et de son appropriation à l'usage auquel il est destiné.*

En ce qui concerne le dessin des machines, on se bornerait à analyser *au tableau* les organes des machines et non les machines elles-mêmes ; on ferait dessiner en plan, coupe, élévation, des croquis cotés de fragments ou d'organes de machines, en s'attachant à faire comprendre la forme rationnelle et l'usage

de ces organes ; mais on éviterait d'exposer des théories qui ne pourraient être qu'incomplètes, puisqu'elles ne s'appuieraient pas sur l'enseignement de la mécanique.

En résumé, le professeur devrait largement user du tableau, mais s'abstenir de développer toute théorie qui ne tendrait pas à une application pratique et usuelle. Quant aux applications elles-mêmes, il devrait surtout avoir en vue celles qui intéressent les industries d'art, l'industrie du bâtiment et l'industrie des machines—selon les besoins locaux.

Surtout, plus de copie machinale et servile, mais un travail raisonné fait d'après nature.

Autrement, ce serait du temps et de l'argent perdus, perdus.

Et ne nous faisons plus illusion, si nous allions à Paris en 1900 avec, uniquement, des copies de gravures : quelque grandes, quelque compliquées, quelque minutieusement exécutées que pourraient être ces copies, nous ferions sourire.

Abstenons-nous plutôt.

CHS.-A. LEFÈVRE.

ETUDE SUR LE NOM (Suite)

(Pour L'Enseignement Primaire)

DU NOMBRE DANS LES NOMS PROPRES.—Les *noms propres* ne prennent pas la marque du pluriel ; ils s'écrivent de la même manière au singulier et au pluriel : *Racine*, les deux *Racine*. C'est la règle générale ; voici maintenant les exceptions :

1° Les noms de *familles historiques* : Les *Pharaons*, les *Ptolémées*, les *Bourbons*, les *Guises*, etc.

2° Les noms propres de *peuples* ou de *pays* : Les *Canadiens*, les deux *Amériques*, etc.

3 Les noms des auteurs *quand ils désignent leurs ouvrages* : des *Raphaëls* (des tableaux de *Raphaël*) ; les *Buffons*, (des histoires naturelles de *Buffon*), etc.

REMARQUE.—Les *noms propres* peuvent être employés comme *noms communs* ; c'est quand ils désignent des hommes comparés à ceux qui ont porté le nom propre employé. Ils prennent alors la marque du pluriel : Tous les historiens ne sont pas des *Tacites*, c'est-à-dire ne sont pas des *historiens remarquables* comme le fut *Tacite*.

MOTS INVARIABLES.—Certains mots invariables comme *l'adjectif numéral cardinal*, *l'adverbe*, la *conjonction*, peuvent être employés comme noms : même dans ce cas ils restent invariables : deux *quatre* de suite font quarante-quatre. Les *si*, les *car*, les *mais* remplissent son discours.

PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS.—Les noms composés dont les parties sont réunies en un seul mot se mettent au pluriel comme les noms ordinaires : des *entreponts*, des *portemantaux*, des *contrepoisons*, etc.

Cependant *un bonhomme* fait des *bonshommes* ;
un *gentilhomme* fait des *gentilshommes*.

Lorsque les parties du nom composé sont réunies par un trait d'union, on fait varier le *nom* et l'*adjectif* et on laisse tous les autres mots invariables :

Un chou-fleur, des *choux-fleurs* ; une basse-cour, des *basses-cours* ; un avant-coureur, des *avant-coueurs* ; un ouï-dire, des *ouï-dire*.

Mais quand le nom est précédé d'une préposition il ne varie pas : un arc-en-ciel, des *arcs-en-ciel*.

REMARQUE : 1° Lorsqu'il entre dans le nom composé un terme qui ne s'emploie pas seul, on le considère comme adjectif et on le fait varier :

des gommeguttés, des loups-garous, des pies-grièches.

2° Les préfixes *ex.* *quasi*, *semi*, *vice* sont toujours invariables :

ex-députés, *vice-amiraux*, *quasi-délits*, *semi-colonnes*.

3° Les termes étrangers qui entrent dans un nom composé ne varient jamais :

Les *Gallo-Romains*, les *Austro-Hongrois*, les *Anglo-saxons*, etc.

N. B. Le grand guide dans l'orthographe des noms composés doit être l'*intelligence du mot* : si l'on sait que *terre-plein* signifie *lieu plein de terre*, on écrira : des *terre-pleins*, c'est-à-dire des lieux *pleins de terre* ; un *coupe-gorge* étant un lieu où l'on risque de se faire couper la gorge, on écrira des *coupe-gorge*, c'est-à-dire des lieux où l'on risque de se faire couper la gorge en y allant ; un *coq-à-l'âne* étant un discours où l'on passe d'une chose à une autre toute différente sans transition comme d'un *coq* à un *âne*, on écrira des *coq-à-l'âne*, c'est-à-dire des discours où l'on passe du *coq* à l'*âne*. Dans *nouveau-né*, *nouveau* signifie *nouvellement*, il est donc employé comme adverbe, et l'on écrira : des *nouveau nés*, etc.

D'après ce principe on comprendra facilement qu'on doit écrire les mots suivants AU PLURIEL COMME AU SINGULIER : *abat-jour*, *brèche-dents*, *casse-cou*, *casse-tête*, *chasse-mouches*, *coupe-jarrets*, *couvre-pieds*, *crève-cœur*, *cure-dents*, *essuie-mains*, *gagne-pain*, *gobe-mouches*, *pied-à-terre*, *porte-drapeau*, *presse-papiers*, *tête-à-tête*, *va-nu-pieds*, *prie-Dieu*, *réveille-matin*, *serre-papiers*, etc.

Dans les noms composés féminins où le mot *grand* est éliidé, ce mot est invariable au pluriel : des *grand'mères*, des *grand'messes*, des *grand'rues* (rues principales) etc.

Le mot *garde* ne varie dans les noms composés que s'il désigne une personne : des *gardes-malades*, des *garde-manger*.

DES ROLES DU NOM.—Le *nom* s'emploie :

1° Comme *sujet* de la proposition : *Henri* étudie ; mon *frère* travaille ; etc.

Le nom sujet se place généralement avant le verbe :

L'*exilé* regrette sa patrie.

Il suit le verbe dans les phrases interrogatives : Où sont nos *amis* ?

Dans les propositions complémentaires, il précède ou suit le verbe : N'attendez pas pour obéir que le MAÎTRE vous punisse. Nos droits finissent où commencent les DROITS d'autrui.

2° Comme *attribut* de la proposition ; dans ce cas il suit le verbe être ou l'un de ses équivalents (*sembler*, *paraître*, *demeurer*, *rester*, *devenir*, etc.) : Vous êtes mon *homme*.

3° Comme *complément d'un autre nom* ; dans ce cas, il est réuni à celui qu'il complète par une proposition (*à*, *de*, *envers*, *par*, *pour*) : Il est *fils de MARCHAND*. Nous y allons deux fois PAR SEMAINE, etc.

REMARQUES : I. Lorsque deux noms veulent après eux la même préposition, on peut leur donner un complément commun : Son ardeur et son application À L'ÉTUDE.

S'ils veulent des prépositions différentes, il faut répéter le complément après chacun d'eux. Ainsi on ne dirait pas : son amour et son obéissance POUR SES PARENTS ; mais bien : son amour POUR SES PARENTS et son obéissance ENVERS EUX.

II. Le nom complément est tantôt singulier, tantôt pluriel. En général il est singulier s'il est pris dans un sens général : Du jus de fraise. Il est pluriel s'il est pris dans un sens particulier : Un panier de fraises.

Il faut surtout consulter le sens.

Un champ de trèfle. Une boîte de bonbons. Un fruit à pépins. Un fruit à noyau. Une rangée d'arbres. Une balle de café. Un sac de fèves, etc.

4° Comme complément direct, indirect ou circonstanciel d'un adjectif ou d'un verbe : utile à son pays ; je vais chez mon oncle.

Le nom est alors précédé ou non d'une préposition : je suivrai vos conseils. Nous marchions dans l'obscurité.

Il suit généralement le mot qu'il complète ; cependant par inversion il peut le précéder quelque fois : Cependant que mon front AU CAUCASE pareil. (pareil AU CAUCASE.)

5° Comme qualificatif d'un autre nom : Le roi soleil (Louis XIV) ; le lac Champlain ; Paris, capitale de la France. Dans ce dernier exemple il forme ce qu'on appelle une apposition.

6° Comme apostrophe : Soyez unis, mes enfants. Pauvre petit linot, tu seras toujours prisonniers !

H. ANTOINE.

ANALYSE LOGIQUE

Le tableau suivant montrera clairement l'analogie frappante qui existe entre le rôle que jouent les mots dans les propositions et celui des propositions dans les phrases :

RAPPORTS DES MOTS :

Complément déterminatif	<i>Les fables DE LA FONTAINE sont des chefs-d'œuvre.</i>
Complément explicatif	<i>La nécessité, MÈRE DES ARTS, a enfanté des prodiges.</i>
Complément direct	<i>Après la bataille de Cannes on put croire ROME PERDUE.</i>
Complément indirect	<i>Aristide s'opposa À LA DESTRUCTION DE LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE.</i>
Complément circonstanciel	<i>L'alouette commence à chanter DÈS LE LEVER DU SOLEIL.</i>

RAPPORTS DES PROPOSITIONS

Proposition complétive déterminative : *Les fables QUE LA FONTAINE A COMPOSÉES sont des chefs-d'œuvre.*

- Proposition complétive explicative... *La nécessité, QUI EST LA MÈRE DES ARTS, a enfanté des prodiges.*
- Proposition complétive directe *Après la bataille de Cannes, on put croire QUE ROME ÉTAIT PERDUE.*
- Proposition complétive indirecte.... *Aristide s'opposa À CE QUE L'ON DÉTRUISIT LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE.*
- Proposition complétive circonstancielle, *L'alouette commence à chanter DÈS QUE LE SOLEIL EST LEVÉ.*

(D'après P. Larousse).

COURS ILLUSTRÉ D'HISTOIRE DU CANADA

JACQUES CARTIER (*Suite et fin*)

(Pour L'Enseignement Primaire).

Durant les douze années subséquentes, la France eut à soutenir la guerre contre les Espagnols. Cartier comprit qu'il était inutile de vouloir reprendre le fil de ses expéditions lointaines. Ce ne fut qu'en 1540 que François I consentit à un nouveau voyage de découvertes en Canada.

Cartier mit à la voile, le 23 mai 1541 et il arriva à la rivière Sainte-Croix le 23 août. Remontant aussitôt le fleuve, dans des barques, il résolut de se fortifier à l'embouchure du Cap-Rouge, où il trouva un bon port de refuge pour ses vaisseaux. Puis il s'empessa de continuer sa course jusqu'à Hochelaga, avec l'intention d'aller plus au-delà. C'est ce qu'il fit en effet, mais arrivé au Saut Saint-Louis, il dut rebrousser chemin, et s'en revenir à Charlesbourg-Royal : c'est ainsi qu'il avait nommé le petit fort élevé sur les bords de la rivière du Cap-Rouge.

Après un hiver assez peu mouvementé, Cartier quitta Charlesbourg-Royal, dès le petit printemps, et il rencontra Roberval sur les côtes de Terre-Neuve vers le 7 juin. Ce dernier avait fait voile de La Rochelle le 16 avril précédent, avec trois grands navires portant 200 personnes. Cartier continua sa route, se souciant fort peu d'accompagner Roberval, dont l'imprévoyance dans l'organisation de son voyage devait rendre inutile cette tentative de colonisation. Aussitôt entré en France, François I lui enjoignit d'aller chercher Roberval et de le ramener avec tout son monde.

Cartier fit donc un quatrième voyage en Canada, et ce voyage dura huit mois. La carrière aventureuse de notre découvreur se termine avec l'année 1543. Il avait atteint la cinquantaine. Fatigué sans doute par les misères et les privations qu'il dut essuyer au cours de ses longs et périlleux voyages ; découragé peut-être par la perfidie des peuplades sauvages sur l'amitié desquelles il ne put jamais compter ; chagrin enfin de ne pouvoir coloniser un pays aussi lointain, sans ressources suffisantes, Cartier semble renoncer pour



CARTIER À HOCHELAGA EN 1541

toujours à reprendre la mer. Son courage pourtant n'avait pas fait défaut jusqu'alors. S'il rentrait dans la vie privée, c'était plutôt dans l'intérêt de l'œuvre civilisatrice qu'il avait entreprise, que pour se ménager une vie calme et paisible au milieu de ses parents et amis de Bretagne. Le Découvreur avait compris que les éléments de colonisation employés par Roverval, n'étaient pas de nature à former le noyau d'une population honnête et vigoureuse. Ce transport à Charlesbourg-Royal d'une chaîne de malfaiteurs était une grande honte. Et Cartier, dont on connaît la foi profonde, n'aurait jamais consenti à fonder une colonie avec des hommes de mœurs perdues. Mieux valait pour lui rentrer dans ses foyers, et travailler à se rendre utile à ses concitoyens, d'une manière moins éclatante peut-être, mais plus en rapport avec sa conscience de catholique dévoué à son Dieu.

IV

Cartier n'eut pas d'enfants de son mariage avec Catherine des Granges, fille du connétable ou gouverneur de Saint-Malo. Celle-ci lui survécut de près de dix-huit années. Lui-même mourut en 1557, le premier jour de septembre. Il s'écoula donc quatorze ans, depuis son dernier voyage au Canada jusqu'à sa mort. Durant cette période, il vécut d'abord dans sa ville natale, puis il alla passer ses dernières années dans son manoir de Limoilou, situé à la limite des paroisses de Paramé et de Saint-Coulomb. Ce manoir, qui existe encore presque intact, est connu dans le pays sous le nom de Portes-Cartier. Ce nom lui vient de ce que deux portes assez rapprochées, en forment l'entrée. Près de la plus grande, on aperçoit encore une pierre qui avait représenté autrefois des armoiries.

L'intervention de Jacques Cartier dans une foule de baptêmes, de procès, de chicanes entre individus, semble marquer plus particulièrement le rôle qu'il a joué durant les quatorze dernières années de sa vie. Son grand rôle de découvreur ne lui avait ni acquis l'importance qui soustrait aux occupations banales, ni donné l'idée de s'y refuser.

Ces derniers actes de sa vie sont à peine dignes d'être mentionnés. Si nous le faisons, c'est que rien ne nous semble petit lorsque notre héros se trouve concerné. Qu'il agisse comme juré, témoin, expert, il nous apparaît toujours avec cette auréole glorieuse que la postérité a mise sur son front. Le grand découvreur n'avait d'autre but que de rendre service à ses compatriotes. N'écoutant que sa charité envers le prochain, il se prêtait de bonne grâce à toutes les exigences de la vie sociale et ne refusait jamais un service qu'il pouvait rendre.

Cartier mourut à l'âge de soixante-six ans. La peste qui sévit à Saint-Malo, cette année-là, semble avoir été la cause de sa mort.

Comme marin, Cartier reçut de son souverain la plus haute marque de confiance qu'il pouvait obtenir. Le titre de capitaine-général était fort apprécié à cette époque, et on ne trouve dans les annales de la marine française à partir jusqu'au XVIIe siècle que peu d'exemples d'une pareille munificence royale.

Comme chrétien, la conduite de Cartier au cours de ses voyages démontre

qu'il eut toujours pour principal motif "de procurer la glorification du saint nom de notre Créateur et Rédempteur."

Comme citoyen, sa carrière n'est qu'une longue suite d'actes de dévouement à ses concitoyens. Il leur prodigue le secours de ses lumières dans leurs dissensions ; il assiste aux baptêmes d'un nombre considérable de leurs enfants ; il travaille, de concert avec eux, à mettre fin à des fléaux dont il fut peut-être une des victimes.

Enfant dévoué de l'Eglise catholique, il ne perdit jamais l'occasion de donner des preuves de sa foi. Et si nous proposons cette vertu, qui sauve les nations aussi bien que les individus, comme la plus digne d'admiration chez le Découvreur du Canada, c'est qu'en réalité, son nom n'aurait jamais conquis sans elle l'éclat et le prestige qui rayonnent au front des hommes vraiment grands.

N.-E. DIONNE.

VARIETES

Bataille de Chateauguay

Le 21 octobre 1813, l'avant-garde d'Hampton repoussa les postes avancés des Anglais sur la route de Piper, à dix lieues au-dessus de l'église de Chateauguay. Aussitôt le major Henry, qui commandait la milice de Beauharnois, en fit informer le général Watteville, et ordonna aux capitaines Lévesque et Debartzch de se porter en avant avec leurs compagnies et deux cents miliciens de Beauharnois. Ces deux officiers s'arrêtèrent à deux lieues de là, à l'entrée d'un bois difficile à pénétrer et qui offrait, par conséquent, une bonne protection. Ils y furent rejoints, le lendemain matin, par le colonel de Salaberry avec ses Voltigeurs et une compagnie de milice. Le colonel prit la direction de tous ces corps, et remonta la rive gauche de la rivière Chateauguay jusqu'à l'autre extrémité du bois, où il savait qu'il y avait une excellente position défensive, entre coupée de ravins profonds. Il y établit quatre lignes d'abattis, les trois premières de deux cents verges l'une de l'autre, et la quatrième à un demi-mille en arrière pour défendre un gué. Toute la journée fut employée à fortifier ces lignes, dont la première avait la forme d'un angle allongé, sur la droite de la route, et suivait les sinuosités du ravin.

Cette position obligeait l'ennemi à traverser un pays inhabité et à s'éloigner de ses vivres, tandis que les soldats chargés de la défendre avaient tout ce qu'il fallait près d'eux, et se trouvaient fortement appuyés par derrière.

La rive droite de la rivière se trouvait couverte d'un bois épais. Il y fut mis un fort piquet pour défendre l'approche du gué. Le colonel de Salaberry fit ensuite détruire tous les ponts à une grande distance en avant de sa position, et abattre tous les arbres entre la rivière et un marais qui se trouvaient au-delà de la plaine qui était devant lui ; il voulait empêcher par là le passage de l'artillerie dont il savait l'ennemi pourvu. Il fit perfectionner tous ces ouvrages jusqu'au moment où l'ennemi parut. Les travaux

exécutés permettaient de lutter contre des forces bien supérieures, et furent approuvés par le général Watteville. On n'avait que 300 Canadiens et quelques Écossais et sauvages à opposer aux 7,000 Américains qui arrivaient avec Hampton. Mais le colonel de Salaberry était un officier expérimenté et doué d'un courage à toute épreuve. Entré



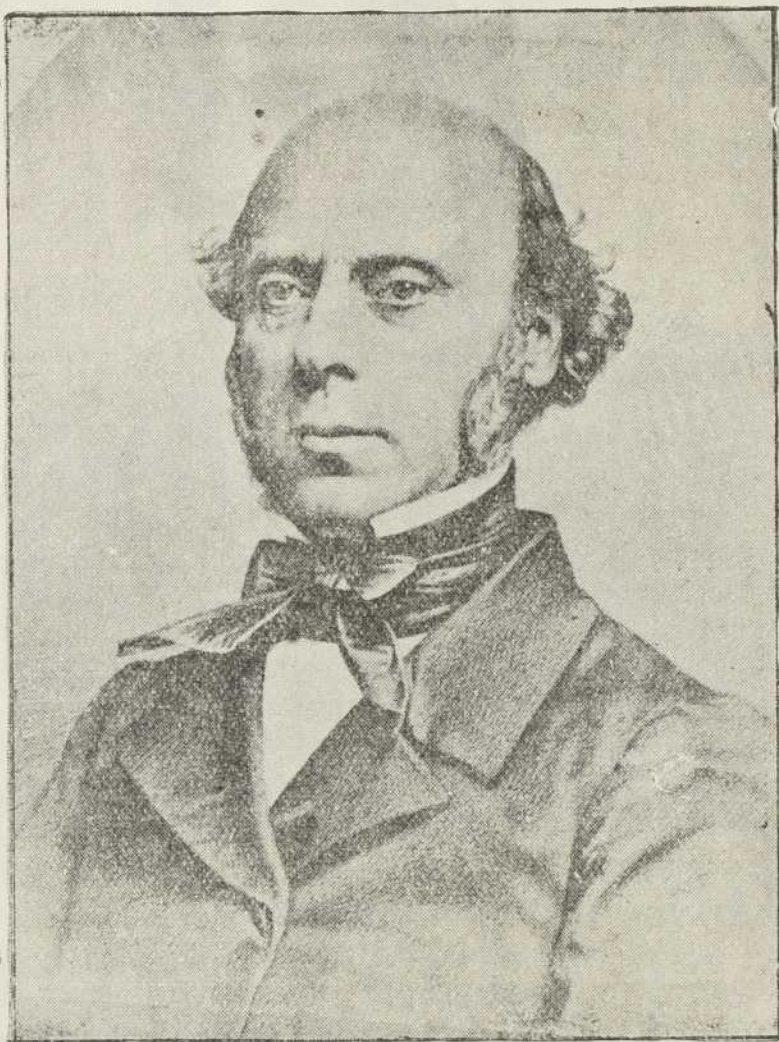
DE SALABERRY

UN HÉROS CANADIEN-FRANÇAIS

très jeune dans l'armée, il avait servi onze ans dans les Indes Orientales, où il avait assisté au fameux siège du fort Matilda par le général Prescott. Quoiqu'à peine âgé de seize ans, il avait été chargé alors de couvrir l'évacuation de la place. Il avait commandé encore avec distinction une compagnie de grenadiers dans l'expédition de la Martinique en 1795. Dans celle de Walcheren, en Europe, il était aide-de-camp du général Rottenburgh. Il débarqua à la tête de la brigade des troupes légères, et fut placé dans les postes avancés pendant toute la durée du siège de Flushing.

Revenu en Canada comme officier de l'état-major de Rottenburgh, peu de temps avant la guerre avec les États-Unis, il fut choisi par Sir George Prevost pour lever un corps de Voltigeurs canadiens, tâche qu'il accomplit avec un plein succès. Ce beau corps, organisé et discipliné en très peu de temps, se signala par des succès constants sur l'ennemi, qui excitèrent l'émulation des autres milices.

Le général Hampton divisa son armée en deux corps. Le premier composé de cavalerie et de fantassins, soutenus par 2,000 hommes placés un peu en arrière, se présent dans la plaine pour attaquer de front la position des Canadiens sur la rive gauche de la rivière. Le second, formé de 1,500 hommes, sous les ordres du colonel Purdy, fut chargé d'opérer sur la rive droite et de prendre cette position à dos, après avoir franchi le gué dont nous avons parlé tout à l'heure. Trois compagnies, avec quelques miliciens et sauvages, défendaient le front de bataille de Salaberry, en avant des abattis, qui s'appuyaient à la rivière. Trois autres, avec les Écossais, avaient été distribuées entre les lignes derrière les abattis.



F.-X. GARNEAU

NOTRE VÉRITABLE HISTORIEN NATIONAL

Hampton porta en avant une forte colonne d'infanterie, à la tête de laquelle marchait un officier d'une haute stature, qui s'avança et cria en français aux Voltigeurs : " Braves Canadiens, rendez-vous, nous ne voulons pas vous faire du mal ! " Il reçut pour toute réponse un coup de fusil qui le jeta par terre et qui fut le signal du combat. Les trompettes sonnèrent et une vive fusillade s'engagea sur toute la ligne. Elle se prolongeait depuis fort longtemps sans aucun résultat, lorsque le général américain changea ses dispositions pour essayer de percer la ligne anglaise par des charges vigoureuses.

Il concentra ses forces et se mit à attaquer tantôt le centre des Canadiens, tantôt une aile, tantôt l'autre, sans plus de succès. Partout repoussé vigoureusement, il échoua dans ses tentatives et fut enfin obligé de se retirer après d'assez grandes pertes.

Cependant, le bruit du combat avait attiré l'attention de la colonne du colonel Purdy, qui opérait de l'autre côté de la rivière et qui s'était égarée. Aussitôt que le colonel se fût reconnu et qu'il fut à portée, il commença l'attaque des troupes qui se trouvaient devant lui, et qui, accablées sous le nombre, reculèrent devant la trop grande supériorité de son feu. C'était au moment où celui de l'autre rive avait presque cessé par la retraite d'Hampton. De Salaberry, voyant que l'action devenait sérieuse sur l'autre point, alla se mettre à la tête des forces placées en potences le long de la rivière, et dirigea de la voix les mouvements de celles qui étaient au-delà. Il fit ouvrir en même temps sur le flanc de l'ennemi, qui s'avavançait, un feu si meurtrier, qu'il le jeta bientôt dans le désordre et le contraignit de retraiter avec précipitation.

Le combat durait depuis plusieurs heures, Hampton, qui croyait les Canadiens beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient, prit la résolution d'abandonner la lutte. Ainsi, 300 à 400 hommes avaient vaincu 7,000 ennemis, après une lutte de quatre heures.

F.-X. GARNEAU.

De l'Hygiène Scolaire

L'EXERCICE PHYSIQUE est le contre-poids du travail de l'esprit et de la sédentarité. La locomotion est inhérente à notre nature. A l'éducateur l'obligation de cultiver chez l'élève l'appétit de l'exercice physique.

Les exercices physiques ne doivent pas être trop violents, ni trop prolongés : la fatigue musculaire arrête le développement au lieu de le favoriser ; et les écoliers, sous leur influence, n'ont plus le calme que les travaux de l'esprit exigent.

LA GYMNASTIQUE dont le but est de régler les mouvements du corps et de développer les muscles pour mieux assurer le développement et le fonctionnement des organes, s'impose, par son utilité, dans l'éducation de la jeunesse studieuse.

La gymnastique sans appareil se compose de mouvements raisonnés qui peuvent se faire partout, et qui constituent une gymnastique plus énergique qu'on ne le suppose généralement.

Voici la série des divers exercices de cette gymnastique :—Exécuter avec les bras un mouvement circulaire (20 fois) ; élever les bras verticalement (12 fois) ; les allonger en avant (30 fois) ; en dehors (30 fois) ; faire 8 à 10 respirations profondes.—Exécuter un mouvement circulaire avec le tronc (30 fois) ; se frotter les mains (80 fois) ; courber et redresser le tronc (12 fois) ; élever le genou à la hauteur du bassin (18 fois) ; 8 à 10 respirations profondes.—Rapprocher les jambes (8 fois) ; étendre et fléchir le pied (40 fois) ; exécuter le mouvement de scier (30 fois) ; élever la jambe latéralement (12 fois) ; 8 à 10 respirations profondes.—Lancer les bras en avant et en arrière (10 fois) ; s'accroupir (24 fois) ; lancer les jambes latéralement (100 fois) ; 8 à 10 respirations profondes.—Lancer la jambe en avant et en arrière (10 fois) ; latéralement (24 fois) ; trotter sur place (200 fois) ; 8 à 10 respirations profondes.

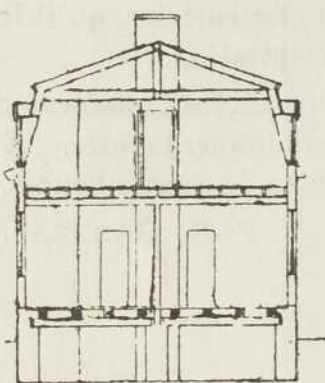
SÉRIE No. 7.

MAISON D'ÉCOLE POUR 30 A 35 ÉLÈVES

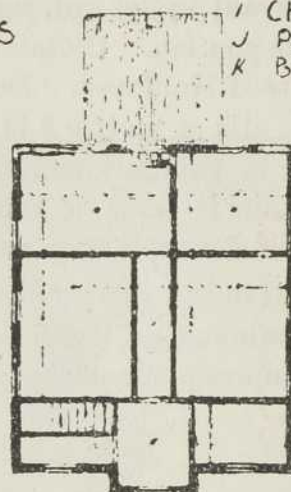
— GRANDEUR 26' x 30'

COÛT APPROXIMATIF \$1200 00.

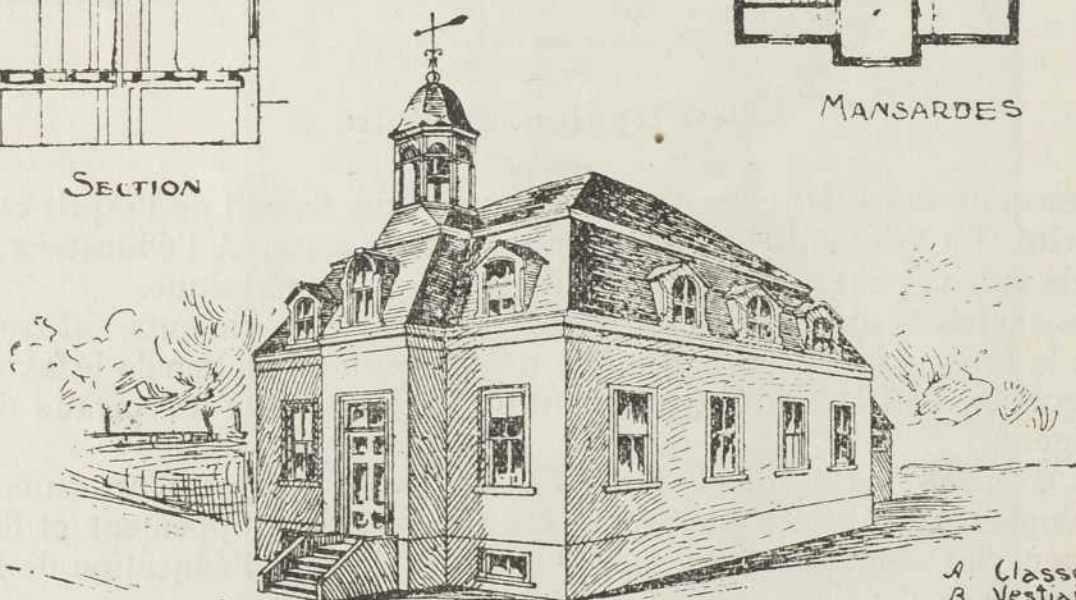
G CUISINE
H Salle
I Chambre
J Passage
K Boudoir



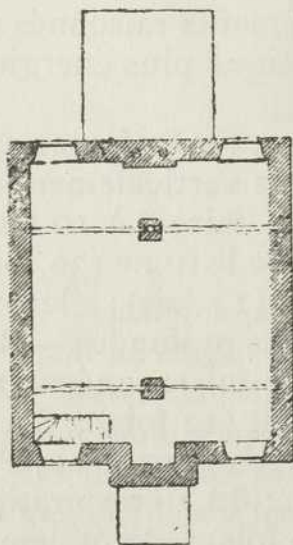
SECTION



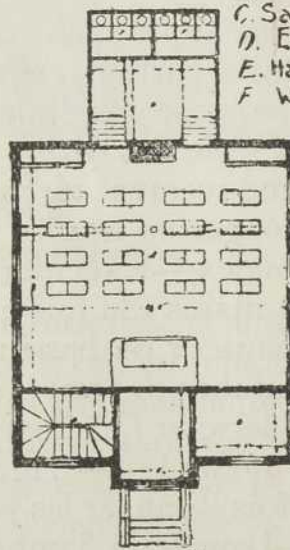
MANSARDES



A Classe
B Vestiaire
C Salle d'attente
D Escalier
E Hangar à bois
F W.C.



FONDATION



1^{er} ÉTAGE

E. Chausse
arch. & ing. B. & O.

Echelle 24 pieds au pouce

La pratique de cette gymnastique met en jeu toutes nos articulations et tous nos muscles.

Dr J.-I. DESROCHES.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE SIXIÈME

Du péché et des différentes espèces de péchés.

49. Q. Qu'est-ce que le péché actuel ?

R. Le *péché actuel* est celui que l'on commet soi-même, de *sa propre volonté*— quand on est parvenu à l'*âge de raison*.

— On appelle péché toute désobéissance à Dieu, soit que Dieu commande par lui-même, soit qu'il commande par ceux à qui il a confié son autorité ; comme l'Eglise, nos parents, nos maîtres et généralement tous nos supérieurs spirituels et temporels.

Le mot *actuel* est employé par opposition à *originel*, mais il ne désigne pas seulement les péchés que l'on fait dans le moment présent, mais tout péché passé, présent ou futur commis par un acte de sa propre volonté.

Commettre un péché de *sa propre volonté* veut dire en le faisant exprès, en le faisant parce qu'on le veut ; toute action que l'on ferait malgré soi, par exemple en dormant, en étant dans le délire, ou par force, ne serait pas un acte de sa propre volonté et par conséquent ne serait pas un péché.

L'*âge de raison*, c'est l'âge où l'on devient capable de distinguer le bien du mal, c'est ordinairement vers sept ans que l'on est capable de faire cette distinction. Les tout petits enfants ne peuvent donc pas faire des péchés parce qu'ils ne sont pas encore capables de distinguer clairement ce qui est bien de ce qui est mal.

ED. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

Lectures en classe et Récitations

REGARDER AU-DESSOUS DE SOI

Dans la basse-cour d'un château,
Un coq, blessé par un taureau,
Disait, en redressant la tête :
" Ce butor ne peut-il regarder à ses pieds ?
Faut-il par cette lourde bête,
Que nous soyons estropiés ?
De sa présence ici nous avions bien affaire !
Hélas ! je suis mort à demi."
En exhalant ainsi sa trop juste colère,
Il écrasait une fourmi.

LA FRATERNITÉ

Voyez cette pauvre créature humaine, gisante au coin de la rue, dans la défaillance du besoin ou qu'un accident vient d'atteindre. Un homme la regarde, la plaint et passe. Suis-je cause, se dit-il, qu'elle soit en cet état, et qui m'a chargé d'elle ? C'est bien assez d'avoir à songer à soi. Un autre la regarde aussi et son âme s'émeut. Il s'approche, la prend dans ses bras, la porte en sa maison, la couche sur son lit, il la veille, et la soigne comme le frère soigne son frère, et l'ami son ami. De ces deux hommes, lequel a vraiment accompli son devoir ?

LAMENNAIS.

Invention

Remplacer la préposition et le nom en italique par un adjectif équivalent :

Bayard fut blessé à *mort* (mortellement) à Albiatégrasso. La tête et le cou du paon se renversent en arrière *avec grâce* et *avec noblesse* (gracieusement et noblement). Gaston de Foix mourut *avec gloire* (glorieusement) à Ravenne. Le Dominion du Canada fournit *en abondance* (abondamment) des fourrures de castor et de loutre. Cuvier recherchait *avec curiosité* (curieusement) tous les secrets de la nature. Louvois organisa *avec énergie* (énergiquement) la discipline dans l'armée. Blanche de Castille éleva son fils *avec pitié* et *avec sévérité* (pieusement et sévèrement). Rends tes armes, écrivit *avec orgueil* (orgueilleusement) Xercès à Léonidas. — Viens les prendre, répondit *avec fierté* (fièrement) le Spartiate. Louis XI s'habillait *avec simplicité* (simplement). Levoisier confirma *par expérience* (expérimentalement) l'idée émise par Newton que le diamant est du charbon.

DICTÉES CHOISIES

I

AUX PIEDS DES PETITS ENFANTS

Petits pieds mignons, soyez toujours de petits pieds obéissants, de petits pieds empressés prêts à courir, pour les choses utiles, de petits pieds joyeux, trotinant gaiement près de maman.

N'apprenez pas à trépigner avec colère. Il est si laid le bruit que font les petits pieds méchants. Et surtout, petits pieds chéris, ne quittez jamais le droit chemin, le bon chemin, car c'est le seul qui mène au vrai bonheur.

II

LES PLANTES TEXTILES

Les plantes textiles sont celles dont la tige fournit des filaments, nommés filasse, qui peuvent être transformés en fil et définitivement en tissus. Il faut à ces plantes un sol profond et frais, parfaitement ameubli et bien fumé. On les sème pendant les mois d'avril ou de mai. La récolte se fait généralement du mois de juin au mois d'août, quand les tiges et les feuilles commencent à jaunir ; on les arrache et on les lie en bottes.

BERNARD ET MARCHAL.

III

LE PINSON

Le pinson est un oiseau très vif, on le voit toujours en mouvement, et cela, joint à la gaieté de son chant, a donné lieu à la façon de parler proverbiale : gai comme un pinson. Il commence à chanter de fort bonne heure au printemps, il ne finit que vers le solstice d'été. Quelques personnes trouvent son ramage trop fort, trop mordant ; mais il n'est trop fort que parce que nous l'entendons de trop près. La nature a fait le pinson pour être le chantre des bois. Allons donc dans les bois pour juger son chant et en jouir.

IV

UNE TEMPÊTE SUR MER

Le ciel était serein ; on n'y voyait que quelques petits nuages cuivrés, semblables à des vapeurs rousses qui le traversaient avec plus de vitesse que celle des oiseaux. Mais la mer était sillonnée par cinq ou six vagues longues et élevées, semblables à des chaînes de collines, espacées entre elles par de larges et profondes vallées. Chacune de ces collines aquatiques était à deux ou trois étages. Le vent détachait de leurs sommets anguleux une espèce de crinière d'écume où se peignaient çà et là les couleurs de l'arc-en-ciel. Il en emportait aussi des tourbillons d'une poussière blanche, qui se répandait au loin dans leurs vallons comme celle qui s'élève sur les grands chemins en été. Ce qu'il y avait de plus redoutable, c'est que quelques sommets de ces collines, poussés en avant de leurs bases par la violence du vent, se déployaient en énormes voûtes qui se roulaient sur elles-mêmes en mugissant et en écumant.

B. DE SAINT-PIERRE.

V

DIVERS MOYENS D'OBLIGER SES SEMBLABLES

Il ne s'agit pas toujours, pour être charitable, d'épuiser sa bourse et de verser de l'argent à pleines mains ; je n'ai jamais vu que l'argent fit aimer personne. Vous aurez beau ouvrir vos coffres, si vous n'ouvrez pas votre cœur, celui des autres vous sera toujours fermé. C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections, c'est vous-même qu'il faut donner. Il y a des témoignages d'intérêt et de bienveillance qui font plus d'effet et sont réellement plus utiles que tous les dons. Combien de malheureux ont plus besoin de consolations que d'aumônes ! Combien d'opprimés à qui la protection sert plus que l'argent ! Raccommodez les gens qui se brouillent, prévenez les procès, portez les enfants au devoir, les pères à l'indulgence, encouragez les vocations, employez, prodiguez le crédit en faveur du faible à qui l'on refuse justice et que le puissant accable ; déclarez-vous hautement le protecteur du malheureux ; montrez-vous juste, bienfaisant, humain.

ORTHOGRAPHE, IDÉES ET GRAMMAIRE

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

LES BORDS DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN

La rivière *Saskatchewan* coule sur un lit composé de sable et d'argile ; ses eaux, comme celles du Missouri, sont épaisses et blanchâtres. *A cela près*, c'est une des plus jolies rivières du monde. Ses bords sont tout à fait charmants et offrent en plusieurs endroits la *scène* la plus belle, la plus riante et la plus diversifiée que l'on puisse voir ou imaginer : des collines de formes diverses, couronnées de superbes touffes de peupliers ; des vallons agréablement rembrunis, *le soir et le matin*, par l'ombre prolongée des co-teaux et des bosquets qui les décorent ; des troupes d'*antilopes* et de lourds bœufs *illinois*, celles-là bondissant sur le penchant des collines, ceux-ci foulant de leurs *pieds* pesants la verdure des prés ; toutes ces beautés champêtres réfléchies et doublées, pour ainsi dire, par les ondes du fleuve ; le chant mélodieux et varié de mille oiseaux divers perchés sur la cime des arbres ; l'haleine rafraîchissante des *zéphirs* ; la *sérénité* du ciel ; la pureté et la salubrité de l'air : tout, en un mot, porte le contentement et la joie dans l'âme du *spectateur* enchanté. C'est surtout le matin, quand le soleil se lève, et le soir, quand il se couche, que le spectacle est vraiment ravissant.

G. F. ANCHÈRE, (cité par J. Tassé).

(Les Canadiens de l'Ouest.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Saskatchouan* : il y a deux rivières de ce nom qui prennent leurs sources dans les montagnes rocheuses, elles se réunissent un peu à l'est de Prince Albert et vont se jeter dans le lac Winnipeg.—*A cela près* : cette expression indique un défaut auquel on n'attache pas d'importance.—*scène* : donnez les homonymes : *cène*, repas du soir ; *saine*, adjectif ; *senne* ou *seine*, filet ; *Seine*, fleuve de France.—*le soir et le matin* : la fonction de ce membre de phrase ?... Compl. circonst. de *rembrunis*.—*antilopes* : (ce nom est féminin) animal ruminant d'une grande légèreté, ressemblant au caribou.—*pieds* : lorsqu'il s'agit d'animaux, on dit *pied* si le membre est terminé par de la corne : *pied de cheval*, de *bœuf*, de *mouton*, de *chèvre*, etc. ; on dit *patte* si le membre est terminé par des griffes : *patte de chat*, d'*oiseau*, de *lion*, etc. On peut remarquer que le mot *bouche* s'emploie pour les animaux herbivores, et *gueule* pour les animaux carnassiers.—*zéphirs* (ou *zéphires*) : vents doux et légers.—*sérénité* : état du temps lorsqu'il est calme, doux et clair. L'adjectif de ce mot est ?... *serein* qu'il ne faut pas confondre avec *serin*, oiseau des îles Canaries sur les côtes d'Afrique.—*spectateur* : celui qui voit, qui est témoin oculaire (du latin *spectare*, regarder). Donnez des mots de la même famille, et expliquez-les : *in-specter*, *su-specter* (sous), *re-specter*, et leurs dérivés. On fera rechercher les adjectifs qualificatifs et indiquer à quels mots ils se rapportent.

II

LES PREMIERS PAS DE LA CIVILISATION

Il fallut que l'homme commençât par gagner son pain à la sueur de son front, puisqu'un excédent de travail ou une plus grande somme de sacrifices produisit quelque épargne : c'était le commencement du capital. Ce capital était susceptible de travailler à son tour et de produire ; dès ce moment l'homme a pu divertir une part de son temps pour son instruction, ou quelques hommes ont pu être choisis dans une société pour être consacrés à la culture de l'intelligence. Tel fut le premier pas de la civilisation. Avec l'éducation vinrent d'autres besoins et de nouvelles aspirations. Le progrès continua sa marche à l'aide du capital centuplé par l'instruction et par l'expérience. Ainsi commença la gravitation de l'homme vers la fin qui lui est assignée. Les progrès étaient les mêmes dans l'ordre politique. La propriété se fondait sur des assises solides : des lois étaient promulguées qui consacraient les droits nouveaux ; l'ordre et la régularité s'établissaient dans tous les rangs de la société ; on donnait au gouvernement assez de force pour qu'il assurât la sécurité personnelle et la conservation des droits des individus, et les peuples se réservaient assez de droits et restaient assez attachés à la liberté pour ne pas devenir les jouets de la tyrannie des chefs.

J.-A.-N. PROVENCHER.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Commencât... produisit* : Quel temps, quel mode ? pourquoi ? Imparfait du subjonctif : ces verbes dépendent de *il fallut*. Au pluriel on dirait ?... *que les hommes commençassent... produisissent*...—*susceptible* : différence entre *susceptible* et *capable* ? *Susceptible*, qui peut recevoir ; *capable*, qui peut faire.—*divertir* : ce mot signifie amuser, récréer ; mais il signifie aussi, séparer, mettre à part : il a ce dernier sens dans le texte.—*être choisis* : à quel mode ce verbe ? Infinitif présent : c'est le verbe passif *être choisi*.—*de nouvelles aspirations* : qu'est-ce que le mot *de* ? article indéfini il est mis pour *des* à cause de l'adjectif qui précède le nom : on dirait *des aspirations nouvelles*.—*l'aide* : le genre du mot aide ? Ce mot signifie le secours, l'assistance, il est alors féminin ; il signifie aussi la personne qui donne l'aide, il est alors masculin ou féminin selon que la personne est un homme ou une femme.—*gravitation* : force qui fait tendre vers un but.—*assignée* : justifiez l'accord ? Auxiliaire être, accord avec le sujet qui dont l'antécédent est une fin.—*assises* : bases sur lesquelles on établit quelque chose. Le radical de ce mot est *seoir* duquel on a fait *asseoir* et *surseoir* ; donnez des mots de la même famille : *séant*, *sis*, *sise* : *situé*, *site*, *situation*, *sursis*.—*des lois étaient promulguées* : tournez à la voie active ? On promulguait des lois.—*régularité* : donnez l'adjectif ? *régulier* ; de même on a *particularité*, particulier ; *singularité*, singulier.—*sécurité* : assurance d'être en sûreté, confiance.—*restaient assez attachés* : justifiez l'accord du participe ? l'auxiliaire *rester* signifie être d'une manière permanente, continuer à être : l'accord a lieu comme avec l'auxiliaire être : *attachés* est réellement attribut de peuples.

DICTÉES AGRICOLES

COURS MOYEN

I

UTILITÉ DES LABOURS

Le labour est indispensable pour préparer la terre à recevoir des semences.

Que deviendraient les graines semées sur une terre dure et compacte ?

La plupart ne lèveraient pas.

Dans un sol ameubli par la bêche (1) ou par la charrue (2), la graine s'enfonce et germe (3) sans peine, et la petite plante qui naît peut étendre ses racines en tous sens pour chercher sa nourriture.

Elle a besoin d'air et d'eau. Or la terre labourée s'ouvre, par mille petites fissures, à ces agents bienfaisants.

Le labour permet encore d'enfouir les engrais (4).

Enfin, il détruit les mauvaises herbes. Une fois enterrées par la charrue, elles se décomposent (5) et, loin de nuire aux récoltes, elles leur fournissent un supplément de nourriture.

EXPLICATIONS DES MOTS.—Dessiner ou faire dessiner une (1) *bêche* et une (2) *charrue* simple.—La graine (3) *germe* quand elle trouve, dans le milieu où elle est placée, de l'oxygène, de la chaleur et de l'humidité. L'embryon qu'elle renferme se développe et produit, en bas des racines, en haut une ou plusieurs tiges.—(4) *Les engrais* sont des matières fertilisantes qui restituent au sol les éléments enlevés par les récoltes.—(5) *Les herbes se décomposent* en formant de l'humus.

II

LES ENGRAIS

Les plantes enlèvent à la terre certains éléments dont elles se nourrissent. Les principaux sont l'azote (1), l'acide phosphorique (2), la potasse (3) et la chaux (4).

Pour empêcher le sol de s'appauvrir, pour entretenir ou augmenter sa fertilité, on y enfouit des engrais qui ont pour effet de restituer à la terre végétale les éléments qu'elle cède aux plantes. On peut diviser les engrais en deux classes : les engrais organiques et les engrais minéraux.

Les engrais organiques comprennent le fumier de ferme, les engrais animaux non mélangés de litière, tels que la poudrette (5), le guano (6), les débris animaux de toute sorte : sang, plumes, os, corne ; enfin les engrais végétaux qui sont représentés par les récoltes enfouies en vert, et par les tourteaux (7), les algues (8) marines desséchées.

Les engrais organiques forment, en se décomposant, de l'humus ou terreau.

Les engrais minéraux ont pour but de fournir à la terre, l'azote, l'acide phosphorique ou la potasse, et de compléter ainsi l'effet des engrais organiques. On les appelle engrais chimiques lorsqu'ils sont préparés spécialement par l'industrie.

Les cendres sont aussi un engrais minéral potassique.

EXPLICATIONS DES MOTS. — (1) *L'azote* est un gaz qui entre dans la composition de l'air. — (2) *L'acide phosphorique* est formé d'oxygène et de phosphore. — (3) *La potasse* est un corps composé d'oxygène et d'un métal appelé potassium. — (4) *La chaux* est un corps composé d'oxygène et d'un métal appelé calcium. — (5) *La poudrette* est formée de matières fécales desséchées et pulvérisées. — (6) *Le guano* provient des excréments d'oiseaux marins. — (7) *Les tourteaux* sont les résidus de grains ou de pulpes qu'on a pressés pour en tirer de l'huile ou du sucre. — (8) *Les algues*, goémons ou varechs sont des végétaux très simples qui vivent dans la mer et qu'on récolte sur les côtes.

ANALYSE GRAMMATICALE

Dans une belle grappe un mauvais grain se cache.
De gâter un raisin aurait-il la noirceur ?
Oui. Bientôt la gangrène à ses frères s'attache.
Un seul vice suffit pour gangrener le cœur.

Dans	prép., unit se cache à grappe
une	adj. indéf., f. s., dét. grappe
belle	adj. qual., f. s., qual. grappe
grappe	n. c., f. s., comp. circ. de se cache
un	adj. indéf., m. s., dét. grain
mauvais	adj. qual., m. s., qual. grain
grain	nom c., m. s., suj. de se cache
se	pron. pers., 3e pers., m. s., rép. grain, comp. d. de cache
(se) cache.	v. acc. pron. se cacher, 1ère conj., mode ind. au prés., 3e pers. du sing. (se cacher, se cachant, s'étant caché, je me cache, je me cachai)

De	prép., unit aurait la noirceur à gâter.
gâter	v. act. gâter, 1ère conj., mode inf., au prés., comp. ind. de noirceur (gâter, gâtant, gâté, je gâte, je gâtai).
un	adj. indéf., m. s., dét. raisin
raisin	nom c., m. s., comp. d. de gâter
aurait	verbe act. avoir, 3e conj., mode condit. au prés., 3e pers. du sing. (avoir, ayant, eu, j'ai, j'eus)
il	pron. pers., 3e pers., m. s., rép. grain, suj. de aurait
la	art. simp., f. s., dét. noirceur
noirceur ?	n. c., f. s., comp. d. de aurait
Oui.	adv., modifie aurait, sous-ent. (Oui, il aurait la noirceur)
Bientôt	adv., modifie s'attache
la	art. simp., f. s., dét. gangrène
gangrène	n. c., f. s., suj. de s'attache
à	prép., unit la gangrène s'attache à frères
ses	adj. poss., m. p., dét. frères
frères	n. c., m. p., comp. ind. de s'attache
s' (se)	pr. pers., 3e pers., f. s., rép. gangrène, comp. d. de attache
s'attache.	v. pron. s'attacher, 1ère conj., mode ind., au prés., 3e pers. du sing. s'attacher, s'attachant, s'étant attaché, je m'attache, je m'attachai)
Un	adj. num. card., m. s., dét. vice
seul	adj. qual., m. s., qual. vice
vice	n. c., m. s., suj. de suffit
suffit	v. n. suffire, 4e conj., mode ind., au prés., 3e pers. du sing. (suffire, suffisant, suffi, je suffis)
pour	prép., unit suffit à gangrener
gangrener	v. act. gangrener, 1e conj. mode inf., au prés., comp. ind. de suffit, (gangrener, gangrenant, gangrené, je gangrène, je gangrenai)
le	art. simp., m. s., dét. cœur
cœur	nom. c., m. s., comp. dir. de gangrener

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Dites : 7 et 2 ? 17 et 2 ? 27 et 2 ? 37 et 2 ? etc. — 7 et 3 ? 17 et 3 ? 27 et 3 ? 37 et 3 ? etc. — 7 et 4 ? 17 et 4 ? 27 et 4 ? 37 et 4 ? etc. — 7 et 5 ? 17 et 5 ? 27 et 5 ? 37 et 5 ? etc. — 7 et 6 ? 17 et 6 ? 27 et 6 ? 37 et 6 ? etc. — 7 et 7 ? 17 et 7 ? 27 et 7 ? 37 et 7 ? etc. — 7 et 8 ? 17 et 8 ? 27 et 8 ? 37 et 8 ? etc. — 7 et 9 ? 17 et 9 ? 27 et 9 ? 37 et 9 ? etc. — 7 et 10 ? 17 et 10 ? 27 et 10 ? 37 et 10 ? etc. — 7 et 11 ? 17 et 11 ? 27 et 11 ? 37 et 11 ? etc.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION

ET DE DIVISION.

1. Par quel nombre faut-il multiplier la somme de 12 et 5 pour que le produit soit 6205 ? Rep 365.

2. Un marchand achète 784 tonnes de charbon pour \$3,920, il paie 75 cts

par tonne pour frais de transport ;— quel prix doit-il le revendre, *la tonne*, pour faire un profit de \$196 sur le tout ?

SOLUTION

Frais de transport	$784 \times 75 = \$ 588$
Coût du charbon	3,920
Profit	196

Prix de vente	\$4,704
---------------	---------

$4704 \div 784 = \$6$ prix de vente d'une tonne.

3. Un cultivateur doit \$74 à un marchand ; il lui donne à compte 187 minots d'avoine à 35 cts le minot, combien lui doit-il encore ? Rép. \$8.55.

4. Trouvez le montant du compte suivant : 11 pintes de pétrole à 16 cts le gallon ; 1 livre 8 onces de thé à 40 cts la livre ; 10 livres farine à \$2.50 le quintal ; $6\frac{1}{2}$ livres de poisson à 10 cts la livre ; 64 onces de beurre à 23 cts la livre ? Rép. \$2.86.

NOMBRES PREMIERS.—NOMBRES DIVISIBLES.

La connaissance des *nombres premiers* et des *nombres divisibles*, outre sa grande utilité dans les opérations avec les fractions, et pour abréger les calculs dans un grand nombre d'autres cas, contribue puissamment à donner aux élèves une idée exacte de la formation des nombres en général, et à imprimer les tables dans leur mémoire.

Q. 29, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 29 n'ayant pas de facteurs est un nombre premier. Q. 30, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 30 est composé de 2 fois 3 fois 5, 30 est donc un nombre divisible. — 30 a trois autres facteurs, qui ne sont pas des nombres premiers : 6, 10, 15.—Q. 31, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 31 n'ayant pas de facteurs est un nombre premier. Q. 32, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 32 est composé de 2 fois 2 fois 2 fois 2, — 32 est donc un nombre divisible. — 32 a deux autres facteurs qui ne sont pas des nombres premiers : 4 et 8.

Nous expliquerons ce premier cas : 1° sans nous servir des principes mentionnés ci-dessus ; 2° au moyen de ces principes.

DE LA DIVISION DES FRACTIONS

Dans notre article, (*livraison de février*) nous disions : " Une fraction étant une division terminée, il s'ensuit que les principes relatifs à la division sont applicables aussi aux fractions, et servent à expliquer toute la théorie de la multiplication et de la division des fractions."

Nous allons maintenant indiquer les applications diverses de ces principes aux cas que l'on rencontre dans la **division** des fractions.

Application des principes de la division des entiers aux divers cas de division des fractions.

PREMIER CAS.—Division d'une fraction par un entier.

Soit à diviser $\frac{6}{7}$ par 2.—Faites écrire $\frac{6}{7}$ sur les ardoises. Qu'est-ce que $\frac{6}{7}$? R. $\frac{6}{7}$ c'est 6 fois $\frac{1}{7}$. Q. Si on divise 6 fois un nombre quelconque par 2 que trouvera-t-on ? R. On trouvera 3 fois le nombre. Q. Si on divise 6 fois $\frac{1}{7}$ par 2, que trouvera-t-on ? R. On trouvera 3 fois $\frac{1}{7}$, ce qui équivaut à $\frac{3}{7}$.

1^e RÈGLE.—POUR DIVISER UNE FRACTION PAR UN NOMBRE ENTIER DIVISEZ LE NUMÉRATEUR DE LA FRACTION PAR LE NOMBRE ENTIER

Deuxième manière

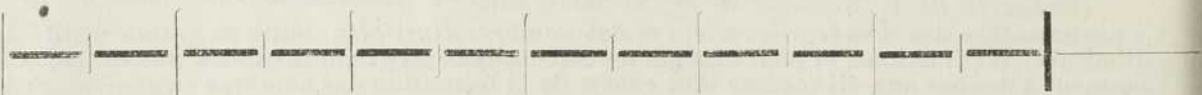
Soit à diviser $\frac{6}{7}$ par 2. Diviser par 2 c'est prendre la moitié,—par 3 c'est prendre le tiers, etc. $\frac{6}{7}$ est une fraction qui équivaut à 6 fois $\frac{1}{7}$. Quelle est la moitié de $\frac{1}{7}$? Rép. $\frac{1}{14}$.

La ligne suivante, (1) représente un entier divisé en sept parties égales, c'est-à-dire en septièmes.—Séparant 6 de ces parties nous avons six septièmes.

(1) A 

Si nous divisons un de ces septièmes par 2 c'est-à-dire si nous en prenons la moitié, nous aurons A B. Q. A B est quelle fraction de toute la ligne. R. $\frac{1}{14}$. Q. $\frac{1}{7}$ divisé par 2 donne quelle réponse? R. $\frac{1}{14}$.

La ligne suivante (2), représente un entier divisé en septièmes. Six de ces septièmes sont divisés par 2.

(2) 

Q. $\frac{1}{7}$ divisé par 2 donne? R. $\frac{1}{14}$.—Q. $\frac{2}{7}$ divisés par 2 donnent? R. $\frac{2}{14}$.—Q. $\frac{3}{7}$ divisés par 2 donnent $\frac{3}{14}$.— $\frac{4}{7}$ divisés par 2 donnent? R. $\frac{4}{14}$.— $\frac{5}{7}$ divisés par 2 donnent? R. $\frac{5}{14}$.— $\frac{6}{7}$ divisés par 2 donnent? R. $\frac{6}{14}$ ou $\frac{3}{7}$.

RÈGLE.—POUR DIVISER UNE FRACTION PAR UN NOMBRE ENTIER MULTIPLIEZ LE DÉNOMINATEUR.

LES DEUX RÈGLES COMBINÉES

Règle.—On divise une *fraction* par un entier, soit en **divisant** son numérateur par l'*entier*; soit en **multipliant** son dénominateur par l'*entier*.

Explication au moyen des principes de la division des entiers.

Soit à diviser $\frac{6}{7}$ par 2.

Le numérateur 6, c'est un dividende; le dénominateur 7, c'est un diviseur; la fraction entière $\frac{6}{7}$, un quotient. Il s'agit de diviser ce quotient $\frac{6}{7}$ par 2. Diviser le numérateur 6 par 2, c'est diviser le dividende par 2 et conséquemment c'est diviser par le même nombre le quotient, qui, dans ce cas, est la fraction $\frac{6}{7}$.

Solution.

$$\frac{6}{7} \div 2 = \frac{3}{7}$$

Autrement.—Multiplier le dénominateur 7 par 2, c'est multiplier le diviseur par 2 et conséquemment c'est diviser le quotient; dans ce cas, la fraction $\frac{6}{7}$ par 2.

$$\text{Solution : } \frac{6}{7} \times 2 = \frac{6}{14} = \frac{3}{7}$$

PERCENTAGE

12. J'envoie à mon correspondant une consignment de 1750 barils de

farine avec avis de la vendre, de se payer sa commission à 4% et d'acheter des propriétés avec la balance après avoir déduit une nouvelle commission à 5% pour cet achat. Sa commission sur les deux opérations est \$750. Quel prix a-t-il vendu la farine, le baril? Quelle a été sa commission sur cette vente? Combien a-t-il payé les propriétés? Quelle a été sa commission sur cet achat?

2e SOLUTION

Pour qu'il dépense \$1 à acheter des propriétés, il faut qu'il lui reste en main \$1.05, après avoir déduit une commission de 4% sur la somme provenant de la vente des 1750 barils de farine. \$1.05 est donc 96% ou .96 du produit de cette vente. Alors 100% ou toute la somme sera $\$1.05 \div .96 = \$1.09\frac{3}{8}$.

Sur $1.09\frac{3}{8}$ reçue pour la farine, la commission totale sera de .09 $\frac{3}{8}$.

Autant de fois .09 $\frac{3}{8}$ seront contenus en \$750, autant de fois la farine aura rapporté $\$1.09\frac{3}{8}$.

$$(750 \div .09\frac{3}{8}) \times 1.09\frac{3}{8} = \$8750$$

$$\$8750 \div 1750 = \$5 \text{ prix d'un baril.}$$

$$\$8750 \times .04 = \$350. \text{ Commission sur la vente.}$$

$$\$8750 - \$350 = \$8400 \text{ balance après déduction de la commission sur la vente.}$$

$$\$8400 \div \$1.05 = \$8000 \text{ Dépensées à acheter des propriétés.}$$

$$\$8400 - \$8000 = \$400 \text{ Commission sur l'achat.}$$

$$\$350 + \$400 = \$750 \text{ Commission totale.}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Equations du 1er degré à deux inconnues :

8° Le montant d'un certain capital placé à intérêt simple pendant 4 ans est de \$2400; au même taux, pour 5 ans le montant serait \$2500. Quel est le capital et quel est le taux?

SOLUTION

Soit x le capital; y le taux.

$$\text{L'intérêt pour 1 an sera } \frac{x \times y}{100} = \frac{x_1 y}{100}$$

$$\text{L'intérêt pour 4 ans sera } \frac{4 x y}{100}$$

$$\text{L'intérêt pour 5 ans sera } \frac{5 x y}{100}$$

$$\text{Le montant pour 4 ans sera } x + \frac{4 x y}{100}$$

$$\text{Le montant pour 5 ans sera } x + \frac{5 x y}{100}$$

$$x + \frac{4 x y}{100} = 2400$$

$$x + \frac{5 x y}{100} = 2500$$

Chassant les dénominateurs on a :

$$100x + 4xy = 240000$$

$$100x + 5xy = 250000$$

Multipliant la 1^{ère} équation par 5 et la 2^{ème} par 4 on a :

$$500x + 20xy = 1200000$$

$$400x + 20xy = 1000000$$

Retranchant la 4^e équation de la 3^e on a :

$$100x = 200000$$

$$x = \$2000 \text{ Le capital. Rép.}$$

Substituant à x sa valeur dans la 3^e on a :

$$1000000 + 40000y = 1200000$$

$$40000y = 1200000 - 1000000 = 200000$$

$$y = 5 \text{ Rép. } 5\%.$$

Par l'arithmétique la solution de ce problème est beaucoup plus facile.

Le montant pour 5 ans \$2500 — \$2400, le montant pour 4 ans = \$100, l'intérêt pour un an.

Donc l'intérêt pour 4 ans est $4 \times \$100 = \$400$.

Le montant 2400 — l'intérêt \$400 = \$2000 le capital.

\$2000 donnent un intérêt de \$100, que donnera une piastre ? $100 \div 2000 = .05$ Rép.

Premiers éléments de Géométrie pratique

DES QUADRILATÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Note. — En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème, faites, ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

21. Quelle est en verges : 1° la surface totale des 4 murs d'une salle longue de 26 pieds, large de 21 pieds et haute de 13 pieds ; 2° le périmètre de cette salle ? Rép. 1° 135 $\frac{7}{9}$ verges ; 2° 31 $\frac{1}{3}$ verges.

22. La surface d'un rectangle est de 432 pieds et la base est à la hauteur comme 4 à 3 ; quelles en sont les dimensions ? Rép. 24, 18.

Parallèles. — On dit que deux droites sont **parallèles**, lorsque situées dans le même plan et prolongées indéfiniment, elles ne peuvent se rencontrer.

Telles sont les deux lignes A B, C D. — Tels sont encore les raies d'un cahier, les

A ————— B

C ————— D

deux rails d'un chemin de fer, etc.

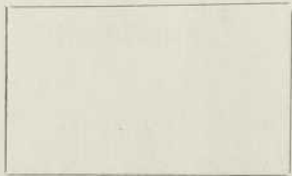
Parallélogramme. — Le parallélogramme est un *quadrilatère* dont les côtés sont parallèles deux à deux. Les côtés parallèles sont aussi égaux.

Remarque. — Le carré et le rectangle sont des parallélogrammes car leurs côtés sont parallèles et égaux deux à deux. On donne plus spécialement le nom de parallélogramme à des quadrilatères dont les côtés sont parallèles et égaux deux à deux, mais dont les angles ne sont pas droits.

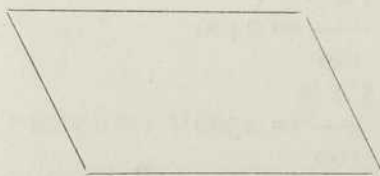
Losange. — Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux.



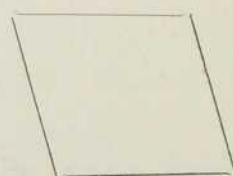
A. Carré.



B. Rectangle.



C. Parrallélogramme.



D. Losange.

TENUE DES LIVRES

(Droits réservés.)

Nous donnons ci-après la BALANCE DE VÉRIFICATION et les Etats de l'Actif et du Passif et des Gains et des Pertes de la 12e série d'opérations.

Dr

Balance de vérification

Cr

DIFFÉRENCES		TOTAUX		DÉSIGNATION DES COMPTES	TOTAUX		DIFFÉRENCES	
1335	36	2020	36	Nom de l'élève.	935		935	
140		543	80	Caisse.	685			
33	17	108	17	Effet à recevoir.	403	80		
25		125		Jos. Cantin.	75			
		120		P. Bureau.	100			
		114	45	J. Smith.	235		115	
		995		Alf. Richard.	180		65	55
		125		Marchandises.	1242	98	247	98
20		20		N. Hamel & Cie.	325		200	
10		28		Frais généraux.				
				D. Ross.	18			
1563	53	4199	78		4199	78	1563	53

Etat de l'Actif et du Passif.

ACTIF			
Caisse.....	1335	36	
Effets à recevoir.....	140		
Jos. Cantin.....	33	17	
P. Bureau.....	25		
D. Ross.....	10		
Mdises (non vendues).....	253	45	1796 98
PASSIF			
J. Smith.....	115		
Alf. Richard.....	65	55	
N. Hamel & Cie.....	200		380 55
Capital actuel.....			1416 43
Capital en commençant.....			935
Gain.....			481 43

Etat des Gains et des Pertes

GAINS			
Mdises.....		501	43
PERTES			
Frais généraux.....		20	
Gain net.....		481	43
Capital en commençant.....		935	
Capital actuel.....		1416	43

LANGUE ANGLAISE

LESSON TWENTY-SIXTH

THE COMPLEX SENTENCE

Combine the two following sentences into a single sentence : Columbus was born in Italy ; Columbus discovered America.

First way.—Columbus, an Italian, discovered America.

Second way.—Columbus was born in Italy and he discovered America.

Third way.—Columbus, who was an Italian, discovered America.

1. Q. What kind of sentence is the first ? **Ans.**—The first sentence,—*Columbus an Italian, discovered America*,—is a simple sentence.

2. What is the subject ? **Ans.** Columbus, an Italian.

3. What is the predicate ? **Ans.** Discovered America.

4. What kind of sentence is the second ? **Ans.** The second sentence, *Columbus was born in Italy and he discovered America*,—is a compound sentence.

5. Name the two clauses of which it is composed. **Ans.** 1st, Columbus was born in Italy ; 2nd, he discovered America.

6. What is each of the clauses called ? **Ans.** Each of these clauses is called an **independent** clause.

7. Why is each of these clauses called an **independent** clause ? **Ans.** Each of these clauses is called an independent clause because *each one* of them **alone** is a simple sentence, having a *subject* and a **predicate** and a **complete sense**.

8. Name the clauses of which the third sentence is composed. **Ans.** 1. Columbus discovered America ; 2. who was an Italian.

9. Has each of these clauses a complete sense by itself ? No, the clause,—*who was an Italian*, has not a complete sense by itself, it depends for its meaning on the word *Columbus*.

10. What is the clause—*who was an Italian* called ? **Ans.** It is called a **dependent** clause.

11. What is a sentence composed of independent and dependent clauses called ? **Ans.** A sentence composed of independent and dependent clauses is called a **complex** sentence.

12. By what word is the dependent clause in the sentence, *Columbus, who was an Italian, discovered America*, introduced ? **Ans.** By the word *who*.

13. What is *who*? **Ans.** Who is a pronoun, it stands for *Columbus*, but as it is also a joining word it is called a *conjunctive* pronoun.

Exercise.—Arrange in three paragraphs headed *simple*, *compound* and *complex* the following sentences,—underline the dependent clauses in the complex sentences; underline with a double line the word introducing the dependent clauses.

1. This is the house that Jack built. 2. This is Jack's house. 3. That kind boy helped the old man with his heavy load. 4. The boy who helped the old man with his heavy load was kind. 5. The boy was kind and he helped the old man with his heavy load. 6. The way was long, the wind was cold, the minstrel was infirm and old. 7. This is the dog that worried the cat, that killed the rat that ate the malt that lay in the house that Jack built. 8. Every girl who was in the class heard Emily make that mistake. 9. Every girl in the class heard Emily make that mistake. 10. Gold, which is one of the precious metals, is found in the Klondike. 11. The robbers found their way into the house through the kitchen window.

SIMPLE SENTENCES

2. This is Jack's house. 3. That kind boy helped the old man with his heavy load. 9. Every girl in the class heard Emily make that mistake. 11. The robbers found their way into the house through the kitchen window.

COMPOUND SENTENCES

5. The boy was kind and he helped the old man with his heavy load. 6. The way was long, the wind was cold, and the minstrel was infirm and old.

COMPLEX SENTENCES

1. This is the house THAT Jack built. 4. The boy WHO helped the old man with his heavy load was kind. 7. This is the dog THAT worried the cat THAT killed the rat THAT ate the malt THAT lay in the house THAT Jack built. 8. Every girl WHO was in the class heard Emily make that mistake. 10. Gold, WHICH is one of the precious metals, is found in the Klondike.

DICTATION

THE DUMB SPEAKING

A dishonest beggar, finding himself reduced to his last cent, *made up his mind* that he would *pretend* to be dumb. He *arrived* at a *town* where he had *begged* once or twice before. In one of the streets a gentleman who had given him money, and so *remembered* his *face*, met him, and spoke to him. The beggar made no *answer*. "Hullo"! *cried* the gentleman, "*how long* have you been dumb?" "From the day of my birth," *answered* the beggar, forgetting himself.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fut altéré.

Made up his mind, resolved, determined.—*Pretend*, feign.—*Arrived at*, reached.—*Town*, city.—*Begged*, asked for alms.—*Remembered*, recollected.—*Face*, countenance.—*Answer*, reply.—*Cried*, exclaimed.—*How long*, since when.—*Answered*, replied.

J. AHERN.

DOCUMENTS OFFICIELS

Département de l'Instruction publique

Nomination de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 3 mars 1899, de nommer MM. James Lachance et François Gagné, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Agnès de Ditchfield, comté de Beauce, en remplacement de MM. Joseph Goulet et Félix Lapointe, absents de la municipalité.

Sommaire des statistiques des écoles de la Province, pour l'année 1897-98.

Ce sommaire indique l'augmentation ou la diminution dans quelques nombres comparés avec ceux de l'année 1896-97

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES CATHOLIQUES

Nombre d'écoles 4274, augmentation 66 ; élèves catholiques 176,036, élèves protestants 645 : total des élèves 176,681, augmentation 6,916 ; assistance moyenne des élèves 123,594, augmentation 3,670 ; pourcentage de l'assistance moyenne 70 ; nombre d'instituteur laïques brevetés 53, non brevetés 12 : total des instituteurs laïques 65, augmentation 17 ; nombre d'institutrices laïques brevetés 3,955, non brevetés 272 ; total des institutrices laïques 4,227, augmentation 42 ; moyenne des traitements des instituteurs brevetés \$223.00, diminution \$34.00 ; moyenne des traitements des institutrices brevetées \$103.00, augmentation \$4.00.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PROTESTANTES

Nombre d'écoles, 893, diminution 14 ; élèves protestants 25,392, élèves catholiques 2,186, total des élèves 27,578, diminution 590 ; assistance moyenne des élèves 20,071, augmentation 119 ; pourcentage de l'assistance moyenne 73 ; nombre d'instituteurs laïques brevetés 46, non brevetés 7 : total des instituteurs laïques 53, diminution 2 ; nombre d'institutrices laïques brevetées 1,007, non brevetées 28 : total des institutrices laïques 1,035, diminution 3 ; moyenne des traitements des instituteurs brevetés \$570.00, augmentation \$55.00 ; moyenne des traitements des institutrices brevetées \$183.00, diminution \$1.00

ÉCOLES MODÈLES ET ACADEMIES CATHOLIQUES

Nombre d'écoles modèles catholiques 481, augmentation 6 ; élèves catholiques dans les écoles modèles 65,135, élèves protestants dans les écoles modèles 318, total des élèves 65,453, augmentation 596 ; nombre d'académies catholiques 127, diminution 11 ; élèves catholiques dans les académies 25,201, élèves protestants dans les académies 439, total des élèves dans les académies 25,640, diminution 2 ; grand total des élèves 91,093 ; assistance moyenne des élèves 76,334 ; pourcentage de l'assistance moyenne 83.79 ; nombre d'instituteurs laïques brevetés 188, non brevetés 20 ; total des instituteurs laïques 208, diminution 21 ; nombre d'institutrices laïques brevetées 353, non brevetées 41 ; total des institutrices laïques 394, augmentation 11 ; nombre d'instituteurs religieux 836 ; nombre d'institutrices religieuses 2,372 ; total des religieuses 3,208 ; moyenne des traitements des instituteurs brevetés \$492.00, augmentation \$9.00 ; moyenne des traitements des institutrices brevetées \$120.00, diminution \$10.00.

ÉCOLES MODÈLES ET ACADEMIES PROTESTANTES

Nombre d'écoles protestantes 53, augmentation 4 ; élèves protestants dans les écoles modèles 4,123 ; élèves catholiques dans les écoles modèles 256 ; total des élèves dans les écoles modèles 4,379, augmentation 447 ; nombre d'académies protestantes 26, diminution 1 ; élèves protestantes dans les académies 4,252, élèves catholiques dans les académies 214, total des élèves dans les académies 4,466, diminution 498 ; grand total des élèves 8,845 ; assistance moyenne des élèves 7,017 ; pourcentage de l'assistance moyenne 79.33 ; nombre d'instituteurs laïques brevetés 68, non brevetés 10 ; total des instituteurs laïques 78, diminution 5 ; nombre d'institutrices laïques brevetées 215, non brevetées 13 ; total des institutrices laïques 228, augmentation 7 ; membre du clergé protestant 7 ; moyenne des traitements des instituteurs brevetés \$824.00, augmentation \$95.00 ; moyenne des traitements des institutrices brevetées \$301.00, augmentation \$1.00.

COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES

Nombre de collèges catholiques 19 ; élèves dans le cours commercial 1,814, cours classique 3,660 ; total des élèves 5,474, augmentation 7 ; assistance moyenne des élèves 5,018 ; pourcentage de l'assistance moyenne 91.67 ; nombre des professeurs laïques 40 ; nombre des professeurs religieux 481 ; total des professeurs 521.—(A suivre).

AU COIN DU FEU

La Famille

Qu'ils sont doux, mais qu'ils sont rapides, les moments que les frères et les sœurs passent ensemble dans leurs jeunes années, réunis sous l'aile de leurs vieux parents.

La famille de l'homme n'est que d'un jour : le souffle de Dieu la disperse comme une fumée. A peine le fils connaît-il le père, le père le fils, le frère la sœur, la sœur le frère ! Le chêne voit germer ses glands autour de lui ; il n'en est pas ainsi des enfants des hommes.

CHATEAUBRIAND.

Comment élever les enfants

Des moyens de développer par l'éducation la dignité et la fermeté du caractère : (I)

La plus triste campagne, en tout cas, est celle où l'enfant serait amené à résister, par dignité véritable, aux exigences du maître ; le cas n'est pas chimérique, malheureusement. Aussi nous le disons aux maîtres avec conviction et avec instance : N'agissez jamais qu'à coup sûr, et sachez attendre la certitude quand vous la désirez vivement ; défiez-vous en particulier des impatiences de répression. Quand un enfant, vous abordant seul à seul, et par conséquent sans que votre autorité puisse être extérieurement compromise, vous présente sur une mesure prise envers lui ou sur un jugement dont il est l'objet de votre part, des observations où vous ne pouvez constater que l'usage légitime de sa liberté et non l'insoumission ou l'impolitesse ; encouragez-le plutôt que de le rebuter, témoignez-lui que vous êtes heureux de lui voir ce souci de sa dignité et de sa réputation, que vous regretteriez qu'il en fût autrement ; et si son argumentation détruit la vôtre, *soyez brave* et *convenez-en*. Nous estimons facilement ceux qui nous estiment ; notre cœur s'attendrit même spontanément à leur endroit ; vous allez peut-être vous faire un ami chaleureux de celui qui aurait pu devenir un révolté et un ennemi. Certainement au moins vous lui aurez appris à être digne, et rien ne vous aura été plus facile que d'être digne vous-même ; c'est dans la situation.

Pour dire toute notre pensée, nous entrerons même dans la supposition où l'observation de l'élève revêtirait une forme défectueuse, sous le rapport de la politesse ; nous pensons que ce défaut de forme ne doit pas motiver une *fin de non recevoir* définitive ; vous aurez d'ailleurs conquis une position bien autrement avantageuse, par votre calme et votre équité en présence même d'une inconvenance. N'oublions pas non plus que lorsque les réclamations ne peuvent se produire ouvertement, elles sont nécessairement remplacées par des plaintes sourdes, des mécontentements défiants et inavoués, des conspirations honteuses contre l'ordre, qui sont en définitive une lâcheté et habituent l'enfant à des voies souterraines absolument incompatibles avec l'honneur. On sait trop ce que deviennent ces révoltés, ces conspirateurs de collège, qui se sont habitués à voir un ennemi partout où il y a un maître ;

(I) Pour la première partie de ce travail, voir *L'Enseignement Primaire*, vol. 19e.

qui seront les adversaires naturels et infatigables de tout gouvernement dont ils ne feront pas partie. Ces enfants, sans doute, ont des instincts déplorables ; mais on doit faire ou éviter tout ce qu'il est humainement possible de faire et d'éviter pour en arrêter le développement ; c'est le plus grand service qu'on puisse rendre à la société.

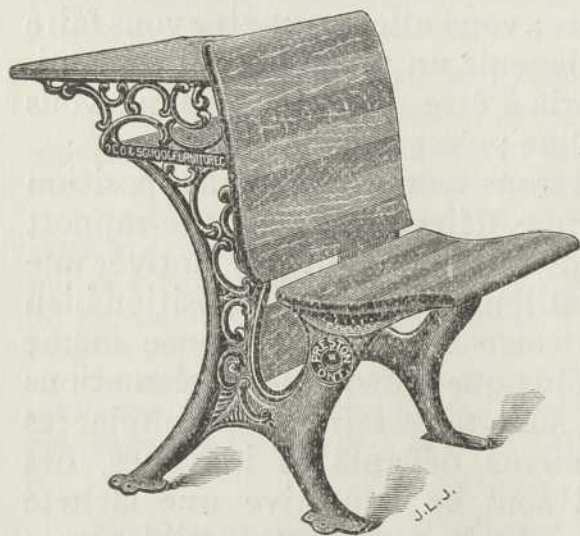
Ces réflexions sont d'autant plus importantes, qu'après tout, le levier principal, essentiel, dans l'éducation, c'est l'assentiment de l'enfant à la direction qu'on lui donne. En dehors de cet assentiment, vous pouvez obtenir l'ordre matériel, et ce ne sera pas peu de chose, au point de vue général, dans une maison d'éducation ; mais vous n'obtiendrez rien de plus, et c'est un résultat absolument insuffisant. Si l'enfant résiste intérieurement, ou bien vous l'irritez, ou bien vous l'abaissez, pas de milieu. Il n'y a pas d'inconvénient, tant s'en faut, à lui faire remarquer qu'on ne peut rien faire en lui sans qu'il y consente, et que, en dernière analyse, c'est bien lui qui a le gouvernement de lui-même.

Bien des fois on a affaire à quelqu'une de ces natures ombrageuses qui redoutent moins de mal faire que de ne pas faire *à leur tête* ; elles demandent des ménagements extrêmes et un rare discernement. On est exposé à bien des insuccès vis-à-vis d'elles, parcequ'il n'est pas facile de leur plaire et surtout de leur faire accepter une autorité quelconque ; mais on ne serait inexcusable de ne pas tenter tous les moyens, surtout celui de la douceur et de l'insinuation.

M. LE CHANOINE GINON.

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

THE CANADIAN OFFICE AND SCHOOL FURNITURE Co. (Lt.)



PENDANT quatre années consécutives, nous avons été les fournisseurs des écoles publiques de Toronto. Nous venons de nous acquitter envers cette ville d'un contrat de \$5,500.00 pour pupitres fournis à ses écoles.

La commission scolaire de Moncton, N. B., nous a récemment donné un ordre pour 1100 pupitres. Les directeurs d'écoles et les professeurs de Montréal sont unanimes à dire que les fournitures d'école et de bureau de la Compagnie Canadienne de Preston sont les meilleures et les mieux faites.

Soyez persuadés que nos prix défient toute concurrence. Nous donnons satisfaction à tout le monde.

Le pupitre **BALL-BEARING** que nous offrons est solidement fait. Le banc qui y est adapté se baisse et se monte sans bruit.

Demandez notre catalogue et adressez vos commandes à

The Canadian Office and School Furniture Co., Ltd.
PRESTON, Ont.



LE COIN DES ENFANTS

Le conseil des fleurs

L'ENFANT

Je vais cherchant partout des fleurs pour mon bouquet, les fleurs les plus belles et les plus fraîches. — Giroflée sur ce mur, je vais te cueillir, giroflée sauvage et parfumée.

LA GIROFLÉE

Je suis en sûreté sur le faite de la vieille muraille, ta main d'enfant ne pourra venir jusqu'ici et tu n'as point d'ailes pour m'attendre. Va, va plus loin, enfant.

L'ENFANT

Eh bien, reste là-haut, le vent t'effeuillera ! — Myosotis au bord de l'eau, petite fleurette gracieuse, je vais te prendre, te prendre pour le milieu de mon bouquet.

LE MYOSOTIS

La rive est glissante et l'eau profonde ; si tu venais, enfant, ta mère pleurerait sur ta mort, tu n'auras pas le myosotis au milieu de ton bouquet.

L'ENFANT

Va, le courant saura bien t'entraîner. — Rose éclatante, rose rouge de mon jardin, c'est toi que je veux offrir à ma mère ! laisse, laisse-toi cueillir.

LA ROSE

Des épines me protègent : petit enfant, aux mains délicates, ne t'approche pas, je t'ensanglanterais !

L'ENFANT

Reste donc et fane-toi avec tes épines cruelles. — Petit muguet des prairies, odorantes violettes parmi la mousse, pervenches des bois, liserons bleus des champs, c'est vous, vous que je veux, vous que le bon Dieu a mis sous ma main.

TOUTES LES FLEURS

Aie pitié de nous, enfant ; nous n'avons qu'un jour à vivre, laisse-nous sur notre tige si frêle. D'ailleurs, que diraient à ta mère des fleurs qui seraient flétries ce soir ?

L'ENFANT

Mais je n'ai donc rien pour ma mère ! Oh ! si je savais où est la fleur qui ne se flétrit pas !

LES FLEURS

Cette fleur, enfant, Dieu l'a semée en ton cœur. Elle s'appelle intelligence, vouloir, amour. Va donc à ta mère, donne-lui une sage pensée, une action pieuse, un doux baiser et dis-lui : Mère ! ainsi m'ont conseillé les fleurs !

DELON.

Calculs et problèmes amusants

1° Comment se fait-il que, si l'on multiplie 37 par les nombres 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27, qui sont les neuf premiers multiples de 3, on trouve au produit la série des chiffres pareils 111, 222, 333, ... 999 ?

Solution.—Le produit de 37 par 3 est 111 ; c'est un premier fait de calcul. Si le multiplicateur, au lieu d'être 3, est 3×7 , par exemple, le multiplicateur ayant été rendu 7 fois plus grand, le produit sera aussi 7 fois plus grand. Comme le premier produit se composait d'unités, le nouveau produit se composera de chiffres 7.

Si le multiplicateur était 3×8 , le produit se composerait de 8 et serait 888.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

De la lecture à haute voix dans l'enseignement primaire

(Pour L'Enseignement Primaire)

III

Le grand danger qui menace notre langue, c'est l'invasion des mots anglais.

Dans l'industrie, dans le commerce, il est rare de rencontrer un homme parlant vraiment français. Ceux-là même qui ne savent pas l'anglais sont souvent les plus empressés à adopter les expressions étrangères. On dit, par exemple : switch, brakeman, light, cashier, etc. Il ne vient à l'idée de personne que ces mots ont leurs équivalents en français. Et il arrive ceci, que nos industriels et nos ouvriers, saisissant mal la prononciation du mot anglais, emploient la plupart du temps un terme barbare, qui n'est ni anglais ni français.

Sans doute, le mal vient de notre contact avec l'élément étranger ; mais notre ignorance n'y contribue-t-elle pas aussi ? Que de gens ne demanderaient pas mieux que d'employer, au lieu des mots anglais qui leur déchirent la gorge, les termes français, équivalents, si seulement ils connaissaient ces derniers ? Ainsi, celui qui dès l'enfance aura appris ce que signifie le mot *phare*, croyez-vous qu'il sera tenté de parler de la *litousse* (lighthouse) ?

C'est à l'école, évidemment, à l'école seule que le peuple peut se familiariser avec les expressions dont il aura besoin plus tard. Mais, à l'école, on n'apprend pas le dictionnaire par cœur ; le ferait-on, ce serait probablement peine perdue. Comment donc enseigner à l'enfant une langue assez riche pour qu'elle lui suffise dans la vie ? Par la lecture. Grâce à l'attention qu'on est forcé d'apporter à la lecture à haute voix, à l'intérêt qu'elle excite, si elle est bien faite, à la claire et intelligible articulation des syllabes, les mots se gravent dans l'esprit, s'y impriment et y restent.

* * *

Ajoutons encore que, s'il a appris à lire correctement, l'écolier, devenu grand, pourra s'acquitter mieux qu'un autre de diverses petites tâches, qui dans les campagnes ont parfois leur importance : lecture d'un procès-verbal, d'un règlement municipal, d'une délibération, d'un acte quelconque.... Il se fera comprendre.

On raconte qu'un brave cultivateur, qui savait lire mais non pas à haute voix, désireux de faire son testament, en avait mis par écrit les dispositions principales ; il s'en fut chez le notaire, et lui lut ses notes, tandis que le tabellion rédigeait son acte en conséquence. Or, le bonhomme voulait donner (et c'est aussi ce qu'il avait noté) "à ses deux neveux, A. et B., à chacun d'eux, cent piastres." Mais le testateur, en lisant ses notes au notaire, prononça cette phrase tout d'une haleine. Et le notaire écrivit : "...à ses deux neveux, A.

et B., à chacun, deux cent piastres. ” Si ce brave homme avait su lire, ses neveux auraient perdu chacun cent piastres.

*
* *

Enfin le maître lui-même trouverait, dans l'étude de la lecture à haute voix, des avantages considérables. S'il sait bien lire, c'est-à-dire bien gouverner sa voix, respirer avec aisance, prononcer et articuler correctement ; s'il sait bien phraser sa lecture suivant la suite logique des idées,—il remplira ses fonctions avec moins de fatigue, rendra sa classe plus agréable et pour ses élèves et pour lui-même, se fera mieux écouter et surtout mieux comprendre.

*
* *

J'aurais pu donner à ces quelques remarques un développement plus considérable. Mais j'ai voulu tout simplement attirer l'attention des instituteurs sur les principaux services que la lecture à haute voix peut rendre à l'école primaire, et par là les engager à mettre en pratique dans leur enseignement les notions qu'on leur a données là-dessus dans les écoles normales.

ADJUTOR RIVARD, avocat.

Professeur agrégé d'élocution à l'Université Laval.

SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE

L'ASIE

(Pour L'Enseignement Primaire)

Il est à peu près impossible de séparer complètement l'étude de l'Histoire de celle de la Géographie.

L'action de la nature sur l'homme est considérable.

Dans leur ensemble, les événements historiques dépendent beaucoup de la position géographique des peuples, des obstacles et des facilités de communication, du climat, etc.

Les montagnes sont des barrières plus ou moins difficiles à franchir, ou des citadelles dans lesquelles des peuples vaincus peuvent trouver des refuges et où il est souvent fort difficile de les atteindre. Il en est parfois de même des régions marécageuses, mais celles-ci ont le défaut d'être généralement malsaines ; les peuples qui s'y réfugient, s'ils sont à l'abri des hommes, sont par contre exposés aux fièvres paludéennes qui les affaiblissent et peuvent les faire disparaître.

Les grands fleuves et la mer sont des obstacles ou des chemins de communication suivant les circonstances : obstacles pour des populations barbares, surtout si la navigation y est difficile, mais chemins de communication pour des hommes sachant construire des barques et des navires et pouvant les diriger avec habileté.

L'Histoire ne peut être réellement comprise, si l'on n'a pas une connais-

sance suffisante du théâtre où se sont passés les événements qu'elle raconte. Beaucoup d'historiens ont trop fait consister l'histoire dans les actions des rois, conquérants ou grands personnages pouvant disposer d'une force armée quelconque.

Certes, dans l'histoire, nous voyons surtout paraître quelques hommes d'intelligence, de capacité ou d'audace qui dirigent et mènent des masses inintelligentes ou ignorantes, vers un but dont elles ne se rendent pas compte ; mais ces chefs, tout en voulant satisfaire leurs ambitions, se laissent le plus souvent guider par des considérations historiques ou géographiques. Le premier soin d'un ambitieux, avide de conquêtes, est de se rendre compte, par lui-même ou ses agents, de la situation des peuples du voisinage, de leurs idées ou habitudes, de la nature du sol qu'ils habitent, de ses ressources et des difficultés plus ou moins grandes qu'il pourra éprouver pour établir sur eux sa domination.

Nous allons essayer une description géographique de l'ancien Continent et nous raconterons très-sommairement les événements principaux qui se sont passé dans chaque pays.

PRÉLIMINAIRES

Jetons les yeux sur la carte (carte A) que remarquons-nous d'abord ?

Nous voyons que la partie Sud-Est de l'ensemble du continent est occupée par un énorme massif de terrains soulevés.—Les plus hauts sommets s'élèvent jusqu'à 29000 pieds (anglais).

Certes, il y a des montagnes en Europe et en Afrique, mais elles sont peu de chose à côté de l'énorme protubérance asiatique.

Cette énorme masse, connue sous le nom d'Himalaya et dépendances, se subdivise de la façon suivante :

(Carte A.—1.) A partir du plateau du Pamir, situé vers l'Ouest du massif principal, se détache une chaîne allant vers le Nord-Est, dans la direction du détroit de Behring. (2)

Les parties principales de cette chaîne portent les noms de Monts Célestes (3) et Altaï. (4)

Un autre massif se détache du Thibet allant d'abord vers le S.-S.-O., en diminuant beaucoup de hauteur ; dans le voisinage de la mer d'Oman (6) il se recourbe vers le Nord-Ouest pour rejoindre, en se relevant, les montagnes de l'Asie Mineure (7). Le Caucase (8), situé au Nord de ces montagnes, en semble une annexe ; l'espace occupé par le Caucase est plus petit que l'espace occupé par les montagnes de l'Arménie, mais l'élévation de ces dernières montagnes est plus faible.

Dans l'Est, le massif de l'Himalaya se développe en éventail vers le Sud-Est et le Nord-Est en passant par l'Est ; les montagnes s'étendent ainsi jusque dans la presqu'île de Malacca (9) d'un côté, dans la direction de l'île de Formose (10) et vers l'île Lagalien (11) d'un autre côté.

MONTAGNES D'ASIE

L'énorme masse faisant ainsi saillie sur le sol d'Asie se distingue en chaînes de montagnes et en plateaux, parmi lesquels on peut citer :

La chaîne principale de l'Himalaya (12) dont le pic le plus élevé, le mont



Everest (12), a une hauteur de 29,000 pieds. Cette chaîne est la plus rapprochée des plaines de l'Hindoustan (13), elle se développe de l'Ouest à l'Est (14).

En arrière, c'est-à-dire plus au Nord, se trouve la chaîne du Karakorum (15) à peu près parallèle à l'Himalaya.

Entre ces deux montagnes s'étend une *dépression* (17) contenant la majeure partie des habitants du Thibet (16).

Plus au Nord, encore nous trouvons les monts Kouen-Loun (18) se dirigeant également vers l'Est, mais en suivant une route plus sinueuse.

Toutes ces chaînes se rattachent vers l'Ouest au plateau du Pamir (1), appelé parfois le "Toit du Monde."

Du Pamir (1) se détachent également les chaînes de l'Alaï (19) et des Monts Célestes (3).

Parmi les montagnes s'étendant du Pamir (20) vers le détroit de Béhring (2) et le Kamptchatka nous citerons encore l'Altaï (4).

Il existe encore un grand nombre de chaînes plus ou moins importantes, mais dont les noms sont moins connus.

Les montagnes traversant l'Afghanistan (21), le Beloutchistan (5) et la Perse (22) sont rarement citées, nous n'en nommerons pour le moment aucune sur ce parcours.

En Turquie d'Asie (7) nous citerons les montagnes d'Arménie (7) parmi lesquelles se trouve le mont Ararat (.), sur lequel, d'après la tradition, s'arrêta l'arche de Noé.

Au Nord de ces montagnes est le Caucase (8), qui s'étend de la mer Noire (23) à la mer Caspienne (24) et qui sépare l'Asie de l'Europe.

Au Sud du massif Turco-Asiatique (7) est le Taurus (25) qui fut longtemps la limite de la puissance Romaine.

Ce massif se relie plus ou moins exactement avec les Hautes terres d'Arabie (26) par le Liban (27) situé au Nord de la Palestine. Ces dernières montagnes sont célèbres par leurs forêts de cèdres qui fournirent des bois pour la construction du temple de Salomon et pour beaucoup de palais des Pharaons d'Egypte.

Nous ne voyons en Arabie aucune montagne bien connue, sauf le Mont Sinaï (28) situé au Nord de la Mer Rouge, sur lequel Moïse reçut de Dieu les tables de la Loi.

(à suivre)

HENRI LEFEBVRE,

Ingénieur civil.

Correspondance

Q.—Les *résumés* qui se trouvent à la fin de chaque chapitre du gros *Manuel de Droit civique* suffisent-ils pour se préparer au brevet d'enseignement, relativement à l'*Organisation politique et administrative du Canada*?—Les *Notes sociales* qui sont la fin du *Manuel* ne sont pas exigées pour les examens au Brevet.

R.—Oui. Le *Manuel de Droit civique* est en vente chez J.-A. Langlais, libraire. Québec.

Références utiles

LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL.—*Pruneau & Kiroiack*, 46, rue de la Fabrique et 116, rue St-Joseph, Québec.

A M. M. les *Secrétaires-Trésoriers de Municipalités, Instituteurs, Marchands*, nous offrons en vente la série des classiques en usage dans toutes nos écoles : livres de récompenses au plus bas prix du marché. Livres pour bibliothèques paroissiales des meilleurs romanciers, Paul Féval, Raoul de Navery, Alex. Lamothe, Marlitt, Zénaïde Fleuriot, Marcel, Maryan, Jules Verne, Mayne-Reid, Chatrian, Aimé Giron, etc.

Une visite est instamment sollicitée.

LACROIX, PICHETTE & CIE, Importateurs de nouveautés, 123, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons spécialement le département des tapis, prélaris, rideaux, pôles, couchettes en fer, etc. On peut aussi se procurer à ce superbe établissement une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement d'une maison.

H. BEAUTEY.—Importateur de vins, liqueurs et produits français de premier choix. A Québec, 22, rue de la Fabrique.—A Bordeaux, 196, rue de St Genès. Excellente maison tout-à-fait recommandable.

CHARLES VÉZINA.—Plombier, ferblantier, gazier et couvreur. Maison fondée en 1876, 124, rue du Roi et 117, rue du Pont, Québec. Spécialité pour le posage d'appareils de chauffage à *air chaud*, à la *vapeur* et à l'*eau chaude*. Fourniture et installation d'éclairage à l'électricité et au Gaz acétylène. Une invitation spéciale est faite aux communautés, maisons d'éducation et Fabriques.

FRS. COTÉ, Marbrier, 117, rue St-Georges, Québec.—Aussi importateur de marbre et de granit de toutes couleurs.

Spécialité : Monuments, Epitaphes, Bénitiers.

VÉZINA & MOISAN, Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs, 297-299, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Toujours en magasin un grand assortiment de cercueils en fonte, bois de rose, etc.

Incorporés, en vertu des dispositions des Statuts refondus de la Province de Québec, relatifs aux Associations charitables, sous le nom de : *Association funéraire de Québec*.

G. A. LAFRANCE, Relieur, 109, Côte de La Montagne, Québec. Cette maison, fondée en 1865, exécute toutes sortes d'ouvrages concernant la reliure, le réglage et la fabrication des livres blancs et cartes montées sur toile et vernies. *Spécialités* : reliure à *tranche dorée* et à *tranche rouge sous or*, ainsi que livres destinés aux bibliothèques paroissiales, reliés à des conditions faciles.

UN ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE.—L. Morency, 171, rue St-Jean, H. V., Québec. Maison de fort bon goût où l'on expose des gravures marquées au coin de l'art véritable.

G. E. TANGUAY.—Architecte, 20 rue d'Aiguillon, Québec. Ce bureau est avantageusement connu par tout le Canada. M. Tanguay jouit d'une haute réputation que lui ont méritée des œuvres marquées au véritable coin de l'art.

A. A. FOISY.—Musique, Pianos, Orgues, 267-269 St-Joseph, coin Dorchester. Seul propriétaire pour le district de Québec, des célèbres pianos "Dominion," "Featherston," "Foisy." Aussi Mandolines, Guitares, Banjos ; Orgues *Dominion, Doherty, Thomas, Goderich*, et orgues de chapelle. Ces marques sont des mieux connues et appréciées du public. La maison Foisy de Québec, est une des plus recommandable de toute la province.

EDOUARD ROUMILHAC.—Importateur de Vins et de Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc. Articles de choix. Maison de Gros et de Détail : Douane et entrepôt, 187, rue St-Paul. Magasin, 57, 59 rue St-Jean, Québec.

VANDRY & MATTE.—Octave Matte, Successeur. M. Matte est professeur de plomberie pratique à l'Ecole des Arts et Métiers de Québec. Maison recommandée. Spécialités : Plomberie hygiénique et ventilation. Appareils de chauffage de toutes sortes, très économiques pour le combustible. Plans, détails et devis fournis pour tout ouvrage de plomberie au No 169, rue St-Jean, Québec.

C. B. LANCTOT.—Importateur et fabricant d'Ornements d'Eglise. Chemin de croix en bas relief et peinture à l'huile, vases sacrés, statues, candélabres. Aussi, soiries, broderies, passementeries, mérinos à soutanes, etc. Spécialités : Bannières et drapeaux. Toute commande doit être adressée à J. M. Aubry, 5, rue St-Jean, Québec.

MAISON H.-O. MARTINEAU.—Importateur de quincaillerie générale, le magasin le mieux assorti en fait de ferronnerie générale, No 135, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons cette maison aux constructeurs. Spécialités : ustensiles de cuisine, granit importé, peintures, huiles, vernis, etc. La maison H.-O. Martineau est l'ancienne maison G.-E. Martineau, si avantageusement connue.

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE.—J.-A. Langlais & Fils, Libraires-Editeurs, 177, rue St-Joseph, St-Roch et 36, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Pour les écoles.—Nous avons en magasin, tous les livres en usage dans les écoles catholiques de la province, comprenant les livres des Frères des Ecoles Chrétiennes, Cleres St-Viateur, Frères Maristes, et les cours de Lacasse, Lagacé et Cloutier.

Nous avons aussi toutes les autres fournitures d'écoles comprenant, papeterie, cahiers, plumes, crayons, ardoises, encre, poudre à encre, craie. Aussi le plus grand choix de cartes géographiques, comprenant les séries de Meissas, Dufour, Johnson, Raud McNally, et la collection des cartes du Département de l'Instruction Publique, que nous vendons à très bas prix.

Nous avons ajouté à notre grande série de cahiers de la célèbre calligraphie canadienne diplômée à l'exposition de Chicago, une petite série en cinq cahiers gradués, pour les commençants, cette série se vend 45 cts la douzaine et est employée par plusieurs maisons d'éducation.

Nous gardons toujours en magasin un assortiment complet de globes terrestres, depuis 25 cts chaque jusqu'à \$20.00.

Nos prix et conditions de vente sont à la portée de tout le monde.

Correspondance sollicitée.

Nous donnons une attention spéciale aux commandes envoyées par la malle.

POUR CHAPELETS DES RR. PP. CROISIERS.—Médailles et Petits Chapelets de Saint Antoine, Timbres-poste oblitérés. Ecrire à

Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, 153, rue Shaw, Montréal.

CHATEAUVERT & CANTIN, 184, rue St-Jean, Québec. Assortiment des plus complets de montres, horloges, bijoux de toutes sortes et argenteries, etc. *Spécialité* : Fabrication de joncs et bagues sans joint ni soudure. Aussi : médailles et insignes de sociétés ; dorure, argenture et gravure sur métal. Prix très modérés.

VICTOR LAFRANCE, relieur, 4, rue Buade, Québec. Livres de comptes ; Reliures de luxe ; Reliures en percaline gaufrée. Reliures de bibliothèques. Spécialités artistiques. Estimés pour éditions.

OCT. PLANTE & FILS, électriciens, 160, rue St-Jean, Québec. Spécialité : Installation de lumière électrique. Toujours en magasin, un assortiment complets d'appareils d'éclairage.

PAUL BRETON, rue St-Olivier, Québec. Entrepreneur-menuisier. La maison Breton est très ancienne, et les nombreux édifices construits par M. Breton sont un témoignage irrécusable de l'habileté et de l'honorabilité de cet entrepreneur.

O. PICARD & FILS, 199, rue St-Jean, Québec. Plombiers, gaziers, ferblantiers et fumistes. Pose d'appareils hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes, dans les édifices publics et les maisons privées. Fournaises à air chaud, à eau chaude et à vapeur. Nous recommandons cette maison.

EMILE COTÉ, rue Richelieu, Québec. Entrepreneur-maçon. Maison bien connue et hautement recommandable. Les ouvrages en maçonnerie de M. Côté sont recherchés pour leur solidité.

CADRES, DORURES, GRAVURES :—Nous recommandons la maison A. Belanger, 183, rue Saint-Jean, Québec.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ.—Chaperon & Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Nous offrons en vente aux instituteurs un grand choix d'ouvrages littéraires, classiques et pédagogiques des plus récents, ainsi qu'un assortiment complet d'images de tout genre.

Nous faisons aussi une spécialité des livres de récompenses.